

COMPTE ADMINISTRATIF

2018

CONSEIL MUNICIPAL 12 JUIN 2019

montpellier.fr

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE



Chers collègues,

Chaque année, l'adoption du compte administratif marque une étape importante de la démocratie locale. Son vote permet en effet à tous les citoyens de constater de façon transparente comment est utilisée leur contribution.

Le rapport qui vous est soumis détaille l'exécution réelle des dépenses et des recettes prévisionnelles qui vous ont été présentées lors du vote du budget primitif 2018, puis du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui ont suivi. Ce document vous permet également de disposer des ratios budgétaires et de constater l'évolution des grands équilibres financiers au fil des années.

Deux principes majeurs ont guidé notre action tout au long de l'année 2018 : la recherche d'une transparence financière toujours plus grande et une dynamique de gestion tournée vers l'action au bénéfice de Montpellier et des Montpelliérains.

Des engagements forts en faveur de la transparence financière

La signature du contrat financier avec l'Etat

En 2018, la Ville de Montpellier a fait partie des 322 plus grandes collectivités françaises appelées à entrer dans un processus de contractualisation financière avec l'Etat.

Veiller au bon emploi des fonds publics sans augmenter la fiscalité est une priorité de ce mandat. C'est pourquoi nous avons formalisé la gestion vertueuse qui guide notre action depuis 2014 en signant ce contrat financier avec Monsieur le Préfet de l'Hérault le 23 mai 2018.

Nous avons ainsi inscrit notre trajectoire financière dans le respect d'objectifs fixés en partenariat avec l'Etat, en limitant la progression de nos charges de fonctionnement à 1,5% par an sur la période 2018-2020.

La gestion financière de la Ville a respecté l'objectif défini pour l'année 2018 : la progression des dépenses réelles de fonctionnement a été inférieure à 1,5%. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement 2018 ont été inférieures d'environ 3,5 M€ au niveau maximal de dépenses autorisées par le contrat financier¹.

Objectif contractualisé de dépenses réelles de fonctionnement 2018 : 258 979 640€

Dépenses réelles de fonctionnement 2018 constatées : 255 516 866€

Ces résultats ont été validés par la Préfecture de l'Hérault et la Direction Départementale des Finances Publiques.

¹ Les dépenses réelles de fonctionnement retenues par le contrat financier correspondent aux dépenses de fonctionnement à périmètre constant par rapport à 2017 et excluent les retraitements prévus par la loi (atténuations de charges et de produits, dotation aux provisions et amortissement, charges transférées à la Métropole en 2018).

Cette réussite nous conforte dans notre action : la Ville de Montpellier entend continuer d'être exemplaire sur sa gestion pour les années 2019 et 2020, et participer pleinement au processus national visant à réduire l'ensemble du déficit et de la dette publique.

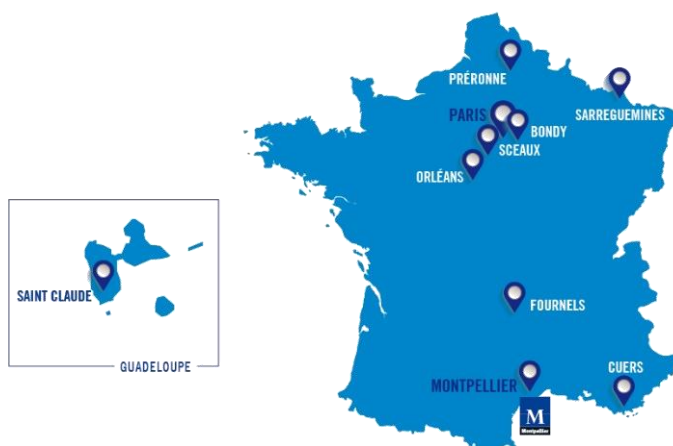
1^{ère} année du contrat financier avec l'Etat : objectif tenu

L'expérimentation de la certification des comptes

La Ville de Montpellier fait partie des 25 collectivités retenues pour participer, sous la conduite de la Cour des Comptes, à la démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales instaurée par la loi NOTRe du 07 août 2015. Dix communes ont été sélectionnées dans ce cadre, parmi lesquelles seulement deux communes de plus de 100 000 habitants : Paris et Montpellier. A travers cette démarche, Montpellier entend faire figure de ville exemplaire en matière de fiabilité des comptes, et ainsi contribuer à assurer la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes de l'ensemble des pouvoirs publics.



CERTIFICATION DES COMPTES



Cette expérimentation se déroule jusqu'en 2023 (année de certification). À la suite de la certification des comptes, soit en 2023, le gouvernement présentera un rapport au Parlement pour qu'il se prononce sur la suite à donner à cette expérience.

En participant à ce processus de certification, la Ville de Montpellier s'est engagée à présenter à terme ses comptes au contrôle d'un commissaire aux comptes, chargé de certifier la sincérité et la régularité des comptes si toutes les modalités sont respectées.

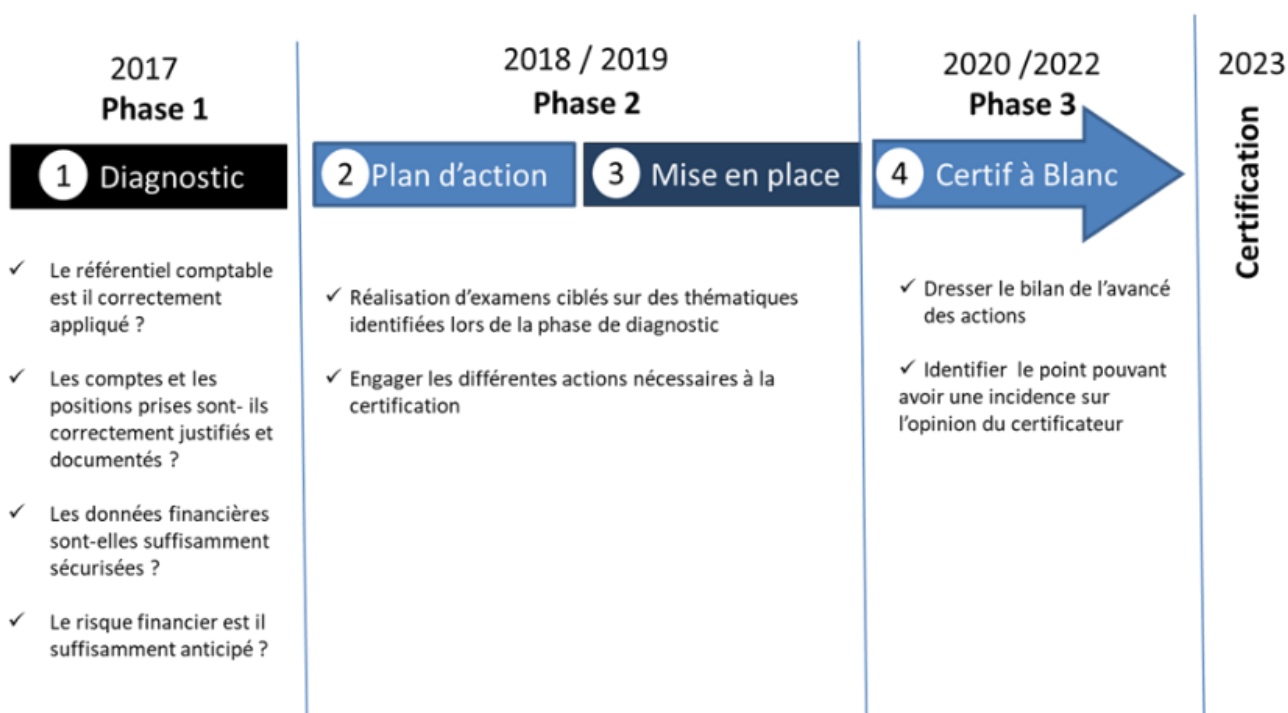
A ce titre, le commissaire aux comptes devra chaque année :

- s'assurer que les normes d'écritures comptables sont parfaitement respectées,
- évaluer la fiabilité du système d'information financier,
- contrôler l'actualisation du patrimoine de la commune.

Cette démarche de certification va permettre :

- de moderniser les systèmes d'information financière,
- d'accroître la transparence envers les citoyens et l'ensemble des acteurs financiers qui travaillent avec la Ville de Montpellier, notamment la Trésorerie Municipale, la Chambre régionale des Comptes et les établissements bancaires,
- de mettre en place une gestion plus performante.

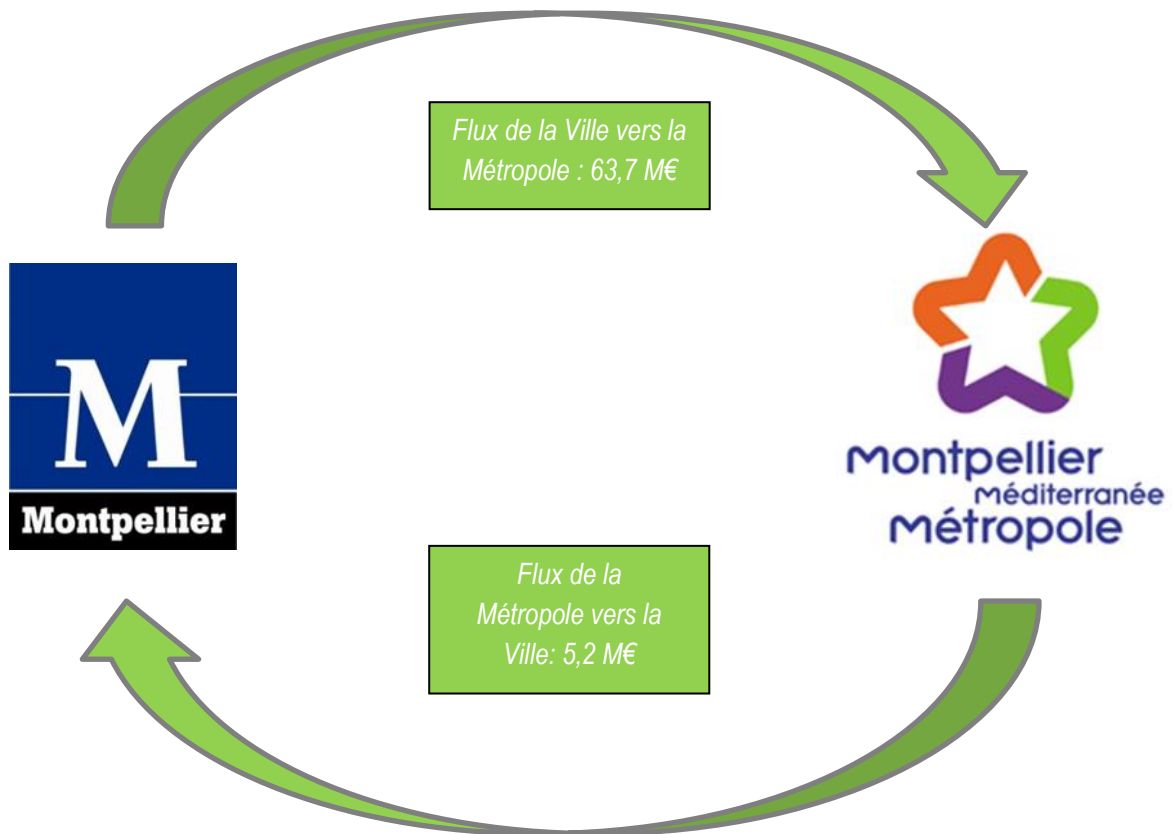
Le calendrier de l'expérimentation des comptes



La garantie d'une lisibilité des relations entre Montpellier et la Métropole

Depuis 2015, la Ville de Montpellier et la Métropole sont engagées dans une démarche progressive de mutualisation de leurs services. L'année 2018 a permis de poursuivre cette démarche : de nouveaux services ont été mutualisés au cours de cette année, notamment la direction des finances, en vue d'améliorer la performance et la qualité du service rendu et d'articuler de façon harmonieuse les politiques financières des deux collectivités.

Ce processus de mutualisation doit s'accompagner pour les élus et les citoyens d'une lecture facilitée des relations existantes entre les deux structures. Ainsi, l'ensemble des flux financiers enregistrés entre les deux collectivités sont décrits depuis 2017 dans un miroir budgétaire annexé au compte administratif de l'exercice (annexe n°2).



Une dynamique de gestion tournée vers l'action au bénéfice de Montpellier et des Montpelliérains

Le budget 2018 que nous avons voté était conçu comme un budget volontaire, au service des Montpelliérains. Les grands axes du compte administratif 2018 reflètent cette volonté :

- 396 M€ mobilisés pour nos concitoyens en 2018, à travers quatre priorités : l'éducation et l'enfance, l'amélioration du cadre de vie, la sécurité, la propreté et la lutte contre les incivilités, le bien-vivre ensemble
- La protection du pouvoir d'achat des Montpelliérains, notamment avec 0% d'évolution des taux d'imposition
- Des dépenses d'équipement à leur plus haut niveau depuis 2015, pour offrir des équipements publics modernes et de qualité : 69 M€ investis en 2018
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement
- La sanctuarisation de nos taux d'épargne, afin de financer les dépenses d'équipement sans faire appel à la fiscalité
- La soutenabilité de notre dette

La première partie de ce rapport reviendra en détail sur les chiffres clés et les grands équilibres de l'année 2018. La seconde partie détaillera les principales réalisations de l'exercice.

TABLE DES MATIERES

1.	Les finances de la Ville de Montpellier en 2018.....	7
1.1.	Les grands équilibres financiers de l'exercice 2018.....	8
1.1.1.	Les grands agrégats.....	8
1.1.2.	Le bouclage du budget 2018.....	9
1.1.3.	Les indicateurs de gestion.....	10
1.1.3.1.	Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un faible encours de dette.....	10
1.1.3.2.	Les taux de réalisation.....	11
1.1.3.3.	Les soldes d'épargne.....	12
1.2.	Les recettes réelles de l'exercice 2018.....	13
1.2.1.	La répartition des recettes réelles.....	13
1.2.2.	La fiscalité directe.....	14
1.2.2.1.	Les taux.....	14
1.2.2.2.	Les bases.....	16
1.2.2.3.	Le produit fiscal.....	20
1.2.3.	Les dotations et compensations de l'Etat.....	20
1.2.4.	La fiscalité indirecte.....	21
1.2.4.1.	Les droits de mutation.....	21
1.2.4.2.	La taxe de séjour.....	21
1.2.4.3.	La taxe locale sur la publicité extérieure.....	22
1.2.5.	Les produits des services et du domaine.....	22
1.2.6.	Les subventions reçues.....	23
1.2.6.1.	Les subventions de fonctionnement.....	23
1.2.6.2.	Les subventions d'équipement reçues.....	24
1.2.7.	Les autres recettes d'investissement.....	24
1.2.7.1.	Le FCTVA et la taxe d'aménagement.....	24
1.2.7.2.	Les remboursements d'avances.....	24
1.2.8.	Le recours à l'emprunt.....	25
1.3.	Les dépenses réelles de l'exercice 2018.....	26
1.3.1.	Les charges de fonctionnement courant.....	26
1.3.2.	Les dépenses de personnel.....	28
1.3.3.	Les subventions de fonctionnement versées.....	29
1.3.4.	L'annuité de la dette.....	30
1.3.5.	L'Attribution de compensation.....	32
1.3.6.	Les dépenses d'équipement.....	34

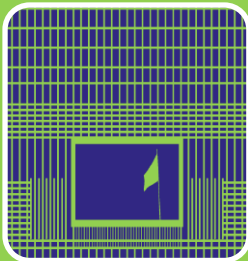
1.3.7.	Les avances	35
1.4.	L'impact de la commande publique en matière d'emploi	36
2.	Les réalisations de la Ville de Montpellier en 2018.....	37
2.1.	L'éducation et l'enfance : notre première priorité	38
2.1.1.	L'enfance.....	39
2.1.2.	La Réussite éducative.....	41
2.1.3.	La restauration scolaire.....	45
2.1.4.	Les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement).....	48
2.2.	L'amélioration du cadre de vie	49
2.2.1.	Une politique équilibrée de renouvellement et de développement urbain.....	50
2.2.2.	L'environnement et le développement durable.....	54
2.2.3.	L'attractivité et le rayonnement	56
2.3.	La sécurité, la propreté et la lutte contre les incivilités	59
2.3.1.	La sécurité de notre ville	60
2.3.2.	La propreté, l'hygiène et la salubrité	63
2.4.	Le bien-vivre ensemble.....	65
2.4.1.	La culture	66
2.4.2.	Les sports et la jeunesse.....	69
2.4.3.	Les maisons pour tous	72
2.4.4.	La solidarité.....	74
2.4.5.	Des relations au public au plus proche des Montpelliérains.....	76
	2018, une année riche en projets pour les Montpelliérains	78
	Annexes	79
	Annexe n°1- Présentation du CA 2018 selon l'article L2313-1 du CGCT	80
	Annexe n°2 : Miroir budgétaire Ville centre/ Métropole	86
	Annexe n°3 : Etat des mutualisations.....	89
	Annexe n°4 : Bilan annuel de gestion de la dette.....	95
	Annexe n°5 : Etat des principaux comptes de bilan	100

1. Les finances de la Ville de Montpellier en 2018

Le budget 2018 a été élaboré dans une logique de bon emploi des fonds publics et de maîtrise des charges de fonctionnement, conformément au contrat financier signé avec l'Etat.

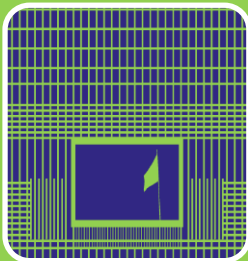
Ceci nous a conduit à mener des efforts rigoureux de gestion, tout en veillant à continuer d'améliorer la qualité des services publics produits sur notre territoire et de protéger le pouvoir d'achat des Montpelliérains.

L'exécution 2018 révèle ainsi une nouvelle fois une gestion vertueuse des finances de la Ville.



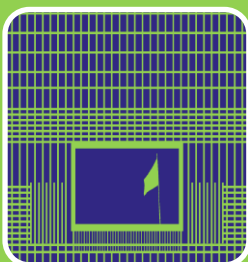
Une situation financière saine

- Un taux d'épargne brute maintenu à 13%
- Une capacité de désendettement de 4 années



Engagement tenu sur le pouvoir d'achat

- + 0% sur les taux d'imposition
- Maintien du bouclier social et de la tarification sociale



Un résultat brut de 26,5 M€

- Recettes : 460,3 M€
- Dépenses : 433,8 M€

1.1. Les grands équilibres financiers de l'exercice 2018

1.1.1. Les grands agrégats

Le montant du Compte Administratif 2018 s'élève à **460,3 M€** en recettes et **433,8 M€** en dépenses, il s'articule de la façon suivante :

Les recettes totales s'élèvent à 460,3 M€ , dont 410,3 M€ de recettes réelles de l'exercice	<u>RECETTES</u>	
	Recettes d'ordre	23,1 M€
	Recettes réelles	410,3 M€
	Résultat 2017	26,9 M€
	Recettes totales	460,3 M€

Les dépenses totales s'élèvent à 433,8 M€ dont 396,3 M€ de dépenses réelles de l'exercice	<u>DEPENSES</u>	
	Dépenses d'ordre	23,1 M€
	Dépenses réelles	396,3 M€
	Résultat 2017	14,4 M€
	Dépenses totales	433,8 M€

Ainsi, le résultat de clôture brut de l'exercice 2018 s'élève à **26,5 M€** et le résultat net (comprenant les reports) est de **19,3 M€**. Le tableau ci-dessous détaille ces résultats :

En M€	Recettes	Dépenses	résultat de l'exercice	Résultat 2017	Affect. investissement	Résultat de clôture 2018	Résultat des reports	Résultat net 2018
Fonctionnement	342,0	318,3	23,7	44,4	-17,5	50,5	-1,8	48,7
Investissement	91,4	101,0	-9,6	-14,4	0,0	-24,0	-5,4	-29,3
Total Budget	433,4	419,3	14,1	30,0	-17,5	26,5	-7,2	19,3

Le compte administratif 2018 dégage un résultat net de 19,3 M€, ce qui correspond à 18 jours de trésorerie. Il est recommandé en analyse financière de disposer d'un taux de trésorerie inférieur à 1 mois, ce qui est ici le cas.

1.1.2. Le bouclage du budget 2018

Dépenses				Recettes	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 295,8 M€	Personnel	172,5 M€		Fiscalité	216,2 M€
	Charges courantes	56,6 M€		Dotations et compensations	77,5 M€
	Subventions	23,0 M€		Atténuations de charges	0,4 M€
	Intérêts Dette	3,4 M€		Subventions et participations	15,9 M€
	Attribution de compensation	39,3 M€		Produit des services et du domaine	28,3 M€
	Charges exceptionnelles et provisions	1 M€		Recettes exceptionnelles et reprises	3,1 M€
				Résultat de fonctionnement reporté	26,9 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS RESULTAT ANTERIEUR : 100,4 M€	Capital dette	14,5 M€ (dont remboursements anticipés 3,7 M€)	EPARGNE BRUTE 45,6 M€ (EPARGNE NETTE 34,8 M€)	FCTVA et TA	6,6 M€
	Dépenses d'équipement	69 M€		Emprunt	5 M€
	Avances infra-annuelles	16,5 M€		CLTR	10 M€
	Remboursement taxe d'aménagement	0,4 M€		Remboursement avances	18,6 M€
	Résultat d'investissement reporté	14,4 M€		Subventions d'équipement	10 M€
				Autres recettes	1,2 M€
				Excédent de fonctionnement capitalisé	17,5 M€
				RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS RESULTAT ANTERIEUR : 341,4 M€	
				RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS RESULTAT ANTERIEUR : 68,9 M€	

	Dépenses 2018
Réel	396,3 M€
Ordre	23,1 M€
Résultat Antérieur	14,4 M€
Total	433,8 M€

	Recettes 2018
	410,3 M€
	23,1 M€
	26,9 M€
	460,3 M€

RESULTAT BRUT
26,5 M€

RESULTAT DES
REPORTS -7,2 M€

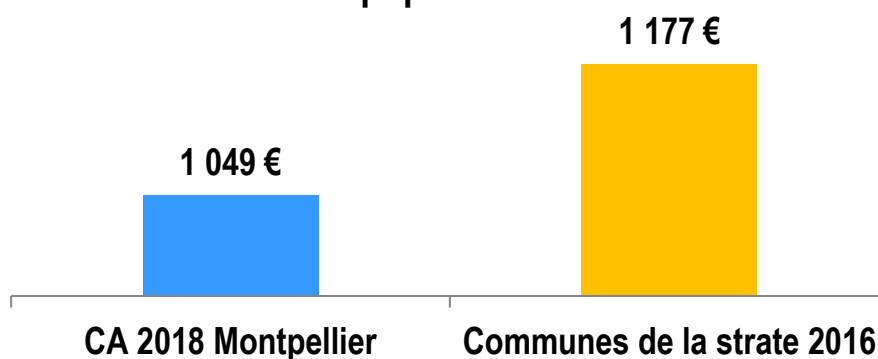
RESULTAT NET
19,3 M€

1.1.3. Les indicateurs de gestion

1.1.3.1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un faible encours de dette

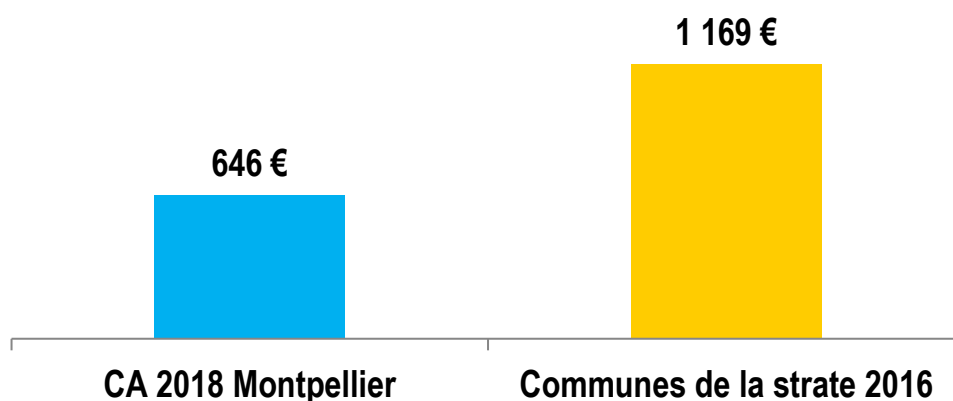
Les ratios 2018 de Montpellier² révèlent deux éléments structurants de notre gestion financière : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le faible encours de dette. **Ces deux axes forts nous permettent de sanctuariser notre épargne et de garantir aux Montpelliérains une gestion financière saine.**

Dépenses réelles de fonctionnement / population



Grâce à nos efforts de gestion, nos dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de 11% à la moyenne des grandes villes

Encours de dette / population



Grâce à notre gestion de dette, notre encours est inférieur de 44% à la moyenne des grandes villes

² Les données présentées ci-dessous sont issues des derniers Comptes de Gestion des Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris (dernières données publiées par la DGCL), comparées à nos données 2018.

Le montant de la DGF par habitant perçue par la Ville en 2018 est supérieur à la moyenne des communes de la strate en 2016, du fait de la progression de dotation de solidarité urbaine (DSU). Cette progression a permis d'atténuer la diminution de la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques qui a eu lieu entre 2015 et 2017.

Dotation Globale de Fonctionnement / population

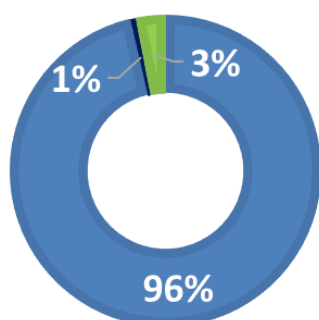


1.1.3.2. Les taux de réalisation

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 96%. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement 2018 est de 67%, et 31% de ces dépenses d'équipement seront réalisées en 2019. Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses d'équipement, soit les dépenses correspondant au fonctionnement réel des services publics et aux investissements destinés aux Montpelliérains, est de 89%.

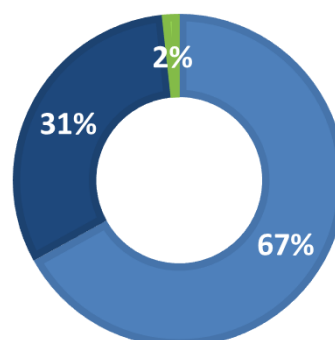
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

■ Réalisation 2018 ■ Reports 2019 ■ Non consommé



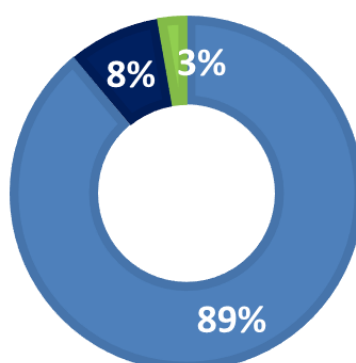
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

■ Réalisation 2018 ■ Reports 2019 ■ Non consommé



FONCTIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT

■ Réalisation 2018 ■ Reports 2019 ■ Non consommé



1.1.3.3. Les soldes d'épargne

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2018
Recettes de fonctionnement	341,4
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	292,4
EPARGNE DE GESTION	49,0
- Intérêts	3,4
EPARGNE BRUTE	45,6
TAUX D'EPARGNE BRUTE	13 %
- Remboursement du capital de la dette (auquel s'ajoute 3,7 M€ de remboursement anticipé de capital en 2018)	10,8
EPARGNE NETTE	34,8
Encours de dette 31 décembre en M€	182,2
Epargne brute	45,6
Capacité de désendettement en année	4,0

L'encours de dette au 31 décembre 2018 est de 182,2 M€. La Ville a consacré au total 14,5 M€ au remboursement du capital de la dette : 10,8 M€ au titre du remboursement « classique » et 3,7 M€ au titre de remboursements anticipés du capital de la dette. Cette opération s'inscrit dans notre politique de gestion active de la dette visant à maîtriser et à stabiliser les charges financières ; elle a été réalisée sans versement d'indemnités.

La capacité de désendettement de Montpellier s'établit à 4 ans en 2018 : pour rappel, le ratio d'endettement maximum fixé pour les collectivités du bloc communal par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 est de 12 ans. Montpellier est ainsi bien en dessous du plafond fixé par l'Etat pour les villes de sa catégorie.

Des ratios de dette favorables par rapport à la moyenne des grandes villes

1.2. Les recettes réelles de l'exercice 2018

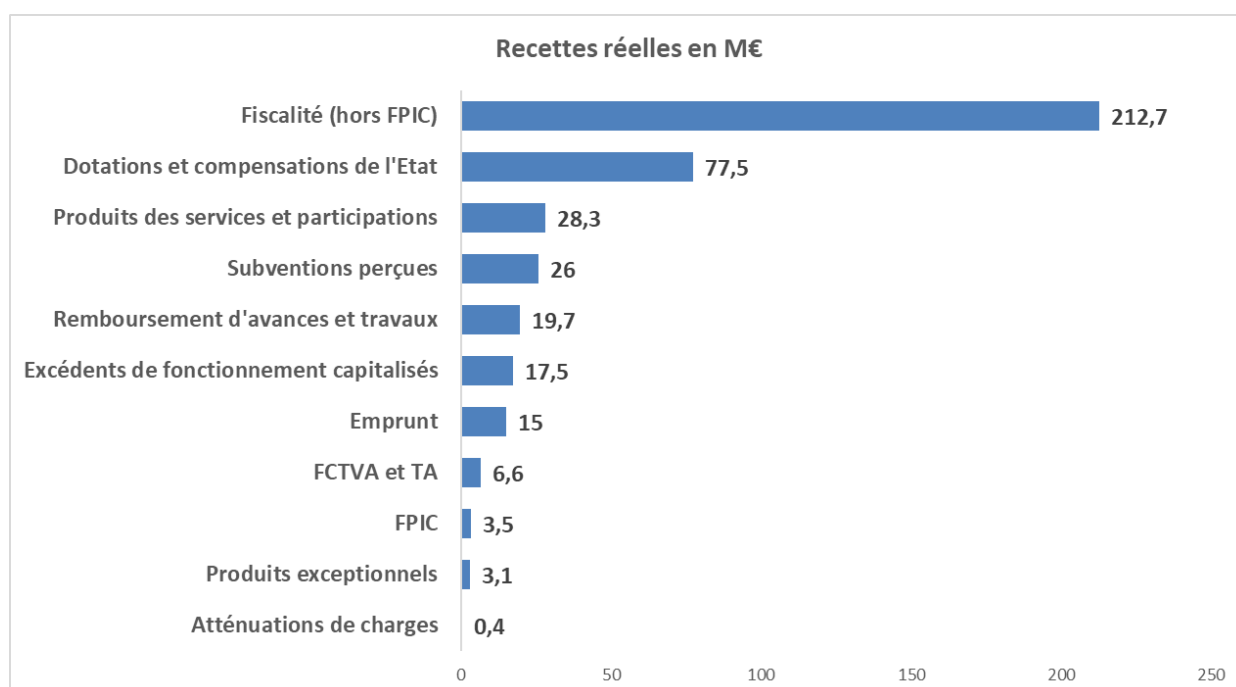
1.2.1. La répartition des recettes réelles

Les recettes de l'exercice s'établissent à **410,3 M€** (dont 17,5 M€ de résultat antérieur reporté).

Le graphique ci-dessous fait apparaître les deux principales recettes de notre budget qui sont :

- **La fiscalité : 212,7 M€** auxquels s'ajoutent **3,5 M€ de Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**
- **Les dotations et compensations de l'Etat : 77,5 M€.**

Ces deux ressources représentent **75%** des recettes propres de l'exercice.



1.2.2. La fiscalité directe

Depuis le début de ce mandat, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition ; ce choix a été reconduit en 2018 comme ce fut le cas en 2014, 2015, 2016 et 2017 et a également été confirmé en 2019.

Pour rappel, le produit fiscal direct est calculé de la façon suivante :

PRODUIT FISCAL = TAUX (voté par la Collectivité) X **BASE** (évaluée par les Services Fiscaux)

La base (ou assiette) a vocation à être la plus proche possible du marché locatif (l'Etat mène actuellement une réflexion visant à réviser les valeurs locatives cadastrales).

1.2.2.1. Les taux

Taux 2014 = Taux 2015 = Taux 2016 = Taux 2017 = Taux 2018 = Taux 2019

En 2018 la Ville et la Métropole ont continué à agir pour protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Les taux sont restés stables depuis le début de notre mandat.



Montpellier est ainsi une nouvelle fois exemplaire parmi les villes de même taille : **en effet, tous les blocs communaux de notre strate ont actionné le levier fiscal depuis le début de ce mandat³.**

La stabilité des taux est donc un choix hors norme sur le territoire français. Cet axe majeur de notre politique financière suppose une gestion extrêmement rigoureuse afin de continuer à améliorer la qualité de nos services publics.

³ Blocs communaux de plus de 200 000 habitants hors Paris.

M + 0% DE FISCALITÉ



SEULS PARIS ET
MONTPELLIER NE
TOUCHENT PAS À
LEUR FISCALITÉ

Comparaison des taux des communes de plus de 200 000 habitants:

Les taux de la Ville de Montpellier sont les suivants depuis 2014 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 112,71%

Pour comparaison, les taux moyens des communes de plus de 200 000 habitants (hors Paris) observés en 2018 sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 24,17 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 25,12 %

Il convient de rappeler que la Ville a instauré un ensemble d'abattement facultatifs afin de composer un bouclier social aboutissant à une diminution des cotisations pour les ménages montpelliérains (voir détail ci-dessous) : en prenant en compte ces allègements, le taux de taxe d'habitation recalculé s'élève à 18,55% en 2018.

Taux réel de taxe d'habitation

18,55%

Comparaison des taux des blocs communaux

Les taux du bloc communal (Ville + intercommunalité) de Montpellier sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 34,57%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,35%

Pour comparaison, dans les 10 villes de notre strate (hors Paris), les taux moyens du bloc communal en 2018 sont de :

- 35,30% pour la Taxe d'Habitation ;
- 28,72% pour le Foncier Bâti.

Le bloc de Montpellier est précédé par 5 villes en matière de taxe d'habitation :

Bloc communal	Taux de taxe d'habitation
Lille	45,65%
Marseille	40,25 %
Strasbourg	36,65 %
Rennes	35,63 %
Toulouse	34,75 %
Montpellier	34,57 %

Pour le Foncier Bâti, le bloc communal de Montpellier est précédé par Nantes à 33,92%.

1.2.2.2. Les bases

a. Un choix politique fort : le maintien du bouclier social

La Ville de Montpellier a poursuivi en 2018 sa politique volontaire en matière d'abattements. Celle-ci se traduit par des allègements fiscaux importants pour les foyers fiscaux les plus fragiles : la Ville de Montpellier affiche ainsi clairement sa volonté de protéger **les ménages les plus modestes**.

Notre bouclier social se compose de 4 allègements :

- Abattement général au taux maximum (15%),
- Abattement spécial au taux maximum (15%) pour les foyers aux ressources très modestes,
- Majoration de l'abattement pour charges de famille à partir du 3ème enfant (+ 10%) aboutissant à un abattement de 25% par enfant,
- Abattement spécial de 10% pour les personnes handicapées, instauré en 2016.

Au total, **17 M€** de produit de taxe d'habitation n'ont pas été perçus en 2018 afin de protéger les familles les plus fragiles, soit près de 9% du produit fiscal issu des ménages de la Ville en 2018 (193,5 M€).

Un bouclier de 17 M€ pour protéger les familles les plus fragiles

ABATTEMENT GENERAL A LA BASE

13,1 M€ NON PRELEVES

CONCERNE 115 050 FOYERS



REDUCTION DE 114€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION



SEULES 4 VILLES APPLIQUENT UN ABATTEMENT AU TAUX MAXIMUM OU COMPARABLE À MONTPELLIER

ABATTEMENT SPECIAL

3M€ NON PRELEVES

CONCERNE 25 850 FOYERS



REDUCTION DE 113€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION



SEULE STRASBOURG APPLIQUE AU TAUX MAXIMUM COMME MONTPELLIER

MAJORATION ABATTEMENT 3EME ENFANT A CHARGE

0,6 M€ NON PRELEVES

CONCERNE 6000 FAMILLES POUR PRES DE 8500 ENFANTS



REDUCTION DE 76€ POUR CHAQUE ENFANT A PARTIR DU 3^{EME}



SEULES 3 VILLES L'ONT MAJORÉ AUTANT QUE MONTPELLIER

M ABATTEMENT SPÉCIAL HANDICAPÉ



CONCERNE 149 CONTRIBUABLES
REDUCTION DE 76€ DU MONTANT DE LA TAXE
D'HABITATION

L'abattement spécial de 10% pour les personnes handicapées mis en place en 2016 a également permis à 149 contribuables imposés en 2018 de bénéficier d'une réduction de 76 €.

b. Un décalage de l'évolution de nos bases par rapport à la réalité du territoire

Le dynamisme des bases fiscales est un enjeu déterminant pour une collectivité et constitue un facteur majeur d'évolution de ses recettes de fonctionnement.

La Ville de Montpellier porte une attention toute particulière à l'évolution annuelle de ses bases d'imposition, qui doit être corrélée à l'essor démographique et aux constructions nouvelles livrées chaque année (en moyenne, 2400 logements supplémentaires sont construits chaque année entre 2014 et 2018).

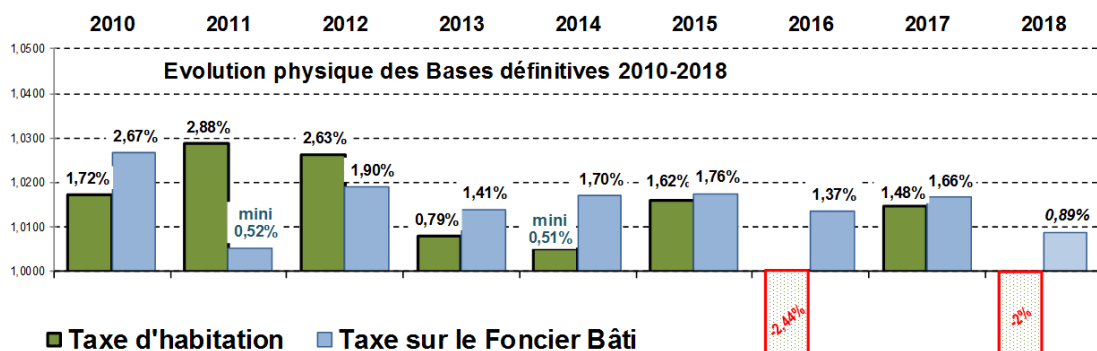
Les chiffres définitifs 2018 aboutissent à une évolution des bases de la taxe d'habitation de :

- 2,7% par rapport aux bases notifiées en mars 2017,
- -0,8% en évolution nominale par rapport aux bases définitives de 2017 soit **-2%** en évolution physique (corrigée de la revalorisation forfaitaire de 1,2% en 2018).

Concernant la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'évolution est de :

- 0,04% sur les bases notifiées,
- 2,1% en nominal sur les bases 2017 soit **0,9%** d'évolution physique.

Revaloris° : 1,2% 2,0% 1,8% 1,8% 0,9% 0,9% 1,0% 0,4% 1,2% 2,2%



(Foncier non bâti pas représenté : non significatif = 0,08% du total des bases en 2018)

A ce titre, le produit global de la taxe d'habitation sur l'exercice 2018 est de **81,1 M€**. Il est stable voire en léger retrait (-0,2%) par rapport à 2017 (81,2 M€). Il convient cependant de noter que cette stabilité revêt plusieurs dimensions. La revalorisation des bases de 1,2% aurait dû conduire, toutes choses égales par ailleurs, à une augmentation du produit de même ampleur. Or la variation nominale des bases du rôle général constatée est de -0,8%, ce qui correspond à une réduction des bases physiques de **-2%**.

Cela signifie donc que le nombre de logements imposés diminue, ce qui nous apparaît incohérent au vu de la dynamique démographique et de la production de logements sur le territoire. En effet, alors que la diminution du nombre de locaux présents au rôle général que nous avons constatée en 2016 a été légèrement corrigée en 2017, cette baisse s'est non seulement reproduite mais accentuée en 2018 puisque le nombre d'articles⁴ présents en 2018 est en baisse de près de 4 600 par rapport à 2017, et est même inférieur à celui constaté en 2014.

Nous avons saisi formellement par écrit à l'été 2018 Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics ainsi que Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, pour analyser puis rétablir un recensement équitable de la matière imposable sur Montpellier. La première réponse qui vient de nous être apportée par Monsieur le Secrétaire d'Etat Olivier Dussopt relève les efforts de la DDFIP pour traiter les déclarations afférentes aux propriétés bâties et pour mener les actions nécessaires au traitement de la vacance fiscale. A l'heure actuelle, ces démarches n'ont pas encore permis de recenser une matière imposable conforme à la réalité du logement sur le territoire.

Les services de la Ville vont donc poursuivre et accentuer leur collaboration étroite avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques, notamment dans le cadre de la Convention de Services Comptables et Financiers signée en 2018, comme nous y invite le Secrétaire d'Etat. Ce travail d'amélioration et de contrôle des circuits d'information entre les deux collectivités a pour objectif de garantir l'équité fiscale entre les contribuables ainsi que l'intégralité des ressources fiscales du territoire.

⁴ Un article d'imposition désigne pour chaque contribuable son identification, les bases d'imposition, les éléments de l'impôt et le montant à payer. On dénombre généralement un article d'imposition pour chaque local d'habitation ou dépendance pour la taxe d'habitation.

1.2.2.3. Le produit fiscal

Le produit fiscal 2018 qui résulte des taux votés, des bases notifiées et des régularisations est de **197,5 M€**. Il évolue de **1,7%** par rapport à 2017 (194,2 M€).

Produit fiscal total	2017		2018		Evolution
	194,2 M€	100 %	197,5 M€	100 %	
Taxe d'habitation	81,2 M€	41,9 %	81,1 M€	41,1 %	-0,2%
Dont rôle général	80,1 M€		79,6 M€		
Dont rôle complémentaire ⁵	0,2 M€		0,6 M€		
Dont rôle supplémentaire	0,9 M€		0,9 M€		
Taxe foncier bâti rôle général	112,2 M€	57,8%	114,5 M€	58%	2,1%
Taxe foncier non bâti rôle général	0,6 M€	0,3 %	0,6 M€⁶	0,3 %	0%
Rôle complémentaire et supplémentaire foncier bâti et non bâti	0,2 M€		1,2 M€		83%

1.2.3. Les dotations et compensations de l'Etat

La loi de Finances 2018 a mis un terme à la diminution des concours de l'Etat versés aux collectivités locales au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Ceci a permis à notre Ville de percevoir davantage de recettes issues des dotations et compensations en 2018.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est passée de 36 M€ en 2017 à **36,4 M€** en 2018 soit une progression de 1,1 %. Rappelons que le montant de la DGF perçu par la Ville en 2015 était de 44 M€.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est passée de 25,1 M€ en 2017 à **26,5 M€** en 2018.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est en légère augmentation (+0,1 M€ entre 2017 et 2018).

⁵ Le Rôle Général de l'année d'imposition est arrêté par les services fiscaux au montant total des avis émis à l'encontre des contribuables aux 3 taxes. Après cette date, le produit fiscal est complété en année N pour chaque taxe par des Rôles Complémentaires (en octobre et en décembre) au titre de la même année d'imposition, et par des Rôles Supplémentaires sur les années N+1 et N+2 (en avril, juillet, octobre et décembre).

Ainsi par exemple, en plus du rôle général de 79,6 M€ de taxe d'habitation 2018, la Ville a perçu 0,6 M€ de rôles complémentaires de TH2018 et 0,9 M€ de rôles supplémentaires de TH 2016 et 2017.

⁶ A noter que sur les 0,6 M€ perçus par la Ville de Montpellier au titre de la taxe sur le foncier non bâti, 0,2 M€ étaient versés par la SERM et la SAAM.

Dotations et compensations	2016	2017	2018
Dotation Globale de Fonctionnement	38,5 M€	36,0 M€	36,4 M€
Dotation de Solidarité Urbaine	22,8 M€	25,1 M€	26,5 M€
Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales	4,1 M€	3,5 M€	3,6 M€
Dotation Nationale de Péréquation	4,5 M€	4,6 M€	4,6 M€
Dotation Générale de Décentralisation	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€
Compensations Taxe d'habitation	5,5 M€	7,2 M€	7,5 M€
Compensations Taxe foncière	1,1 M€	0,8 M€	0,9 M€
Compensations Taxe professionnelle	0,4 M€	0,1 M€	0 M€
Total	78,1 M€	78,5 M€	80,7 M€

1.2.4. La fiscalité indirecte

1.2.4.1. Les droits de mutation

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont dus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux. Non dus pour les biens neufs, les droits de mutation à titre onéreux sont calculés pour être payés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte : les notaires sont chargés, à l'occasion de la mutation, de collecter l'impôt, puis de le reverser à l'État. Les montants encaissés sont ensuite alloués aux départements et aux communes où sont situés les biens. La base de l'impôt est le prix du bien indiqué dans l'acte à laquelle sont appliqués des taux proportionnels qui varient selon l'opération : le taux global dans le cas d'une vente d'immeuble par exemple est ainsi réparti :

- 4,50% pour la taxe départementale de publicité foncière ;
- 2,37 % du droit départemental, perçus par l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement ;
- 1,20 % pour la taxe communale additionnelle.

Directement liée à l'évolution du nombre de transactions immobilières et aux prix de l'immobilier, cette recette reste assez dynamique à Montpellier. Elle s'établit à **13,6 M€** en 2018 (13,3 M€ en 2017).

1.2.4.2. La taxe de séjour

La taxe de séjour est collectée par les gestionnaires de résidences et d'hôtels de tourisme, les loueurs de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes auprès de leur clientèle de passage. Cette taxe a été transférée à la Métropole au 1^{er} janvier 2018 ; les recettes correspondantes ont été prises en compte dans le montant de l'attribution de compensation 2018.

En 2018, la Ville a perçu un reliquat de recettes au titre des derniers mois de la taxe de séjour 2017 à hauteur de **0,1 M€** (le produit de cette taxe représentait 1,9 M€ en 2017).

1.2.4.3. La taxe locale sur la publicité extérieure

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est calculée sur la base de l'exercice antérieur. Son instauration répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles.

Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne. Les enseignes publicitaires inférieures à 7m² ne sont pas concernées. Au-delà, des tranches de tarification sont actuellement en vigueur, à savoir 30€ par m² pour une enseigne d'une superficie comprise entre 7m² et 20m², 60€ par m² pour les surfaces entre 20m² et 30m² et 120€ par m² pour les surfaces supérieures à 30m².

La TLPE a représenté **1,3 M€** en 2018 (soit le même montant qu'en 2017).

1.2.5. Les produits des services et du domaine

Les produits des services, du domaine et de gestion courante s'élèvent à **28,3 M€**.

Les postes les plus significatifs sont les suivants :

Principales recettes	2018
Recettes des restaurants scolaires	4,9 M€
Recettes des crèches	2,8 M€
Occupation du domaine public	2,4 M€
Recettes des halles et marchés	2,1 M€
Revenus des immeubles, locations	2,0 M€
Remboursement du personnel mis à disposition à la Métropole	1,4 M€
Remboursements convention de gestion espaces verts Métropole	1,2 M€
Redevances d'occupation domaine public mobilier urbain (chantiers)	1,2 M€
Remboursement frais Moco	0,9 M€
Redevances et concessions cimetières	0,8 M€
Recettes des ALSH	0,8 M€
Indemnités remboursement sinistres	0,6 M€
Recettes des maisons pour tous	0,6 M€
Remboursement par la Métropole des frais de collecte des halles marchés	0,5 M€
Entrées de la serre amazonienne	0,4 M€
Remboursement de frais énergétiques par la Métropole	0,3 M€

Remboursement par la Métropole de frais d'entretien de véhicules	0,2 M€
Redevance DSP fourrière automobile	0,2 M€
Loyer French Tech Métropole	0,2 M€
Revente d'électricité	0,2 M€

1.2.6. Les

subventions reçues

Le soutien financier de nos partenaires participe à notre démarche d'amélioration de la qualité des services apportés aux Montpelliérains. Le vote du compte administratif 2018 est l'occasion de les en remercier une nouvelle fois.

1.2.6.1. Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au cours de l'exercice 2018 se sont élevées à **15,9 M€**.

Les subventions les plus significatives de nos partenaires sont les suivantes :

- Subventions CAF : **13,9 M€**
Premier partenaire de la Ville, la Caisse d'Allocation Familiales vient financer l'offre municipale de services et d'équipements, notamment dans le domaine de la petite enfance, à travers différents dispositifs (contrat enfance jeunesse, ALAE...).
En contrepartie de cette aide, la Ville de Montpellier s'engage à maintenir des services d'accueil de qualité et accessible au plus grand nombre.
- Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires : **1,3 M€**. Cette recette correspond à la subvention reçue au titre de la période 2017-2018.
- La dotation « titres sécurisés » : **0,2 M€**. Cette dotation de l'Etat est versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité.
- Les subventions versées aux Maisons pour tous (notamment par la CAF) : **0,2 M€**
- Les subventions du Département : **0,1 M€** (participation au fonctionnement de la Maison des Syndicats, fonds d'aide aux jeunes, aides en faveur des crèches).
- Subvention du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : **0,1 M€**. Ce fonds accompagne nos actions en faveur des personnes handicapées qui travaillent dans notre collectivité.
- Subventions emplois d'avenir : **0,1 M€**

1.2.6.2. Les subventions d'équipement reçues

Les subventions d'équipement se sont élevées à **10 M€** en 2018. Les plus significatives sont les suivantes :

- Fonds de concours SERM enfouissement lignes à haute tension Port Marianne : **2,4 M€**
- Fonds de concours SERM ZAC Rive gauche : **2 M€**
- Recettes des programmes d'aménagement d'ensembles (PAE, reversées en majorité à la Métropole) : **1,9 M€**
- Fonds de concours SA3M ZAC République : **1,2 M€**
- Subventions de l'Etat versées dans le cadre de la politique de la Ville pour des travaux dans les écoles (sécurisation des écoles, travaux dans les écoles Pape Carpentier, Simenon, Savary, Delteil, Daubié, Bon) : **0,7 M€**
- Subvention Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) Zoo de Lunaret : **0,6 M€**
- Reversement de la SERM ZAC Blaise Pascal : **0,5 M€**
- Subvention CAF crèche des Arceaux : **0,2 M€**
- Participation ZAC LA Fontaine : **0,2 M€**
- Participation Métropole Interface habitat 3M SERM : **0,1 M€**

1.2.7. Les autres recettes d'investissement

1.2.7.1. Le FCTVA et la taxe d'aménagement

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales, destinée à compenser de façon forfaitaire la charge de TVA qu'elles supportent sur certaines dépenses réelles d'équipement. Le taux du FCTVA est actuellement de 16,404 %. La Ville de Montpellier déclare chaque année les dépenses exigibles qu'elle a réalisées au titre de l'année précédente. La déclaration de nos opérations d'investissement réalisées en 2017 a engendré une recette de FCTVA de **6,4 M€** en 2018.

La taxe d'aménagement (TA) est due pour toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement des bâtiments et d'installations ou d'aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation d'urbanisme. Depuis 2016, la Métropole perçoit les recettes de TA pour les autorisations d'urbanisme déposées après le 1^{er} janvier 2015. La Ville a perçu en 2018 des recettes de TA pour des permis antérieurs à 2015, pour un total de **0,2 M€**.

1.2.7.2. Les remboursements d'avances

Les remboursements d'avances concernent essentiellement la SERM et la SA3M dans le cadre des opérations d'aménagement.

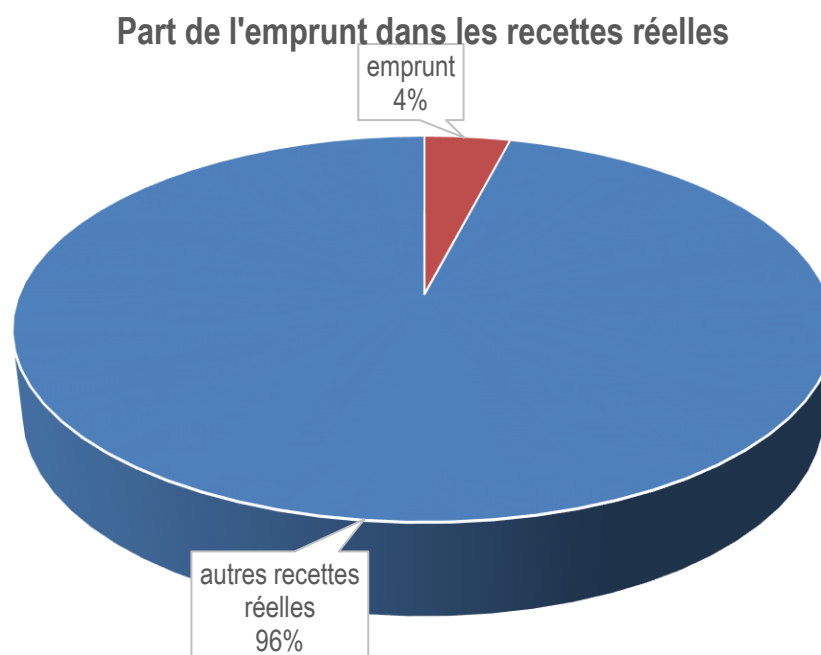
Pour 2018, le montant des remboursements d'avances s'élève à **18,6 M€**.

Les principales opérations concernées sont les suivantes :

Avances	
Petit Bard	7 M€
Ovalie	4 M€
Grand Cœur	3 M€
Parc Marianne	3 M€
Jardin Lironde	1 M€

1.2.8. Le recours à l'emprunt

La Ville de Montpellier est une nouvelle fois en 2018 une des collectivités les moins endettées de France avec un ratio d'encours de dette par habitant inférieur de 44% à la moyenne de la strate. Notre recours à l'emprunt a été de **15 M€** en 2018, dont 10 M€ au titre du CLTR⁷. Pour rappel, le CLTR est un outil de gestion active de la dette, qui présente des conditions financières avantageuses ainsi qu'une certaine souplesse : il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins tout en minimisant les frais financiers. En 2018 la Ville a ainsi mis en œuvre ce contrat à la fin de l'année, en mobilisant 10 M€. Cet emprunt a par la suite été remboursé le 15 janvier 2019.

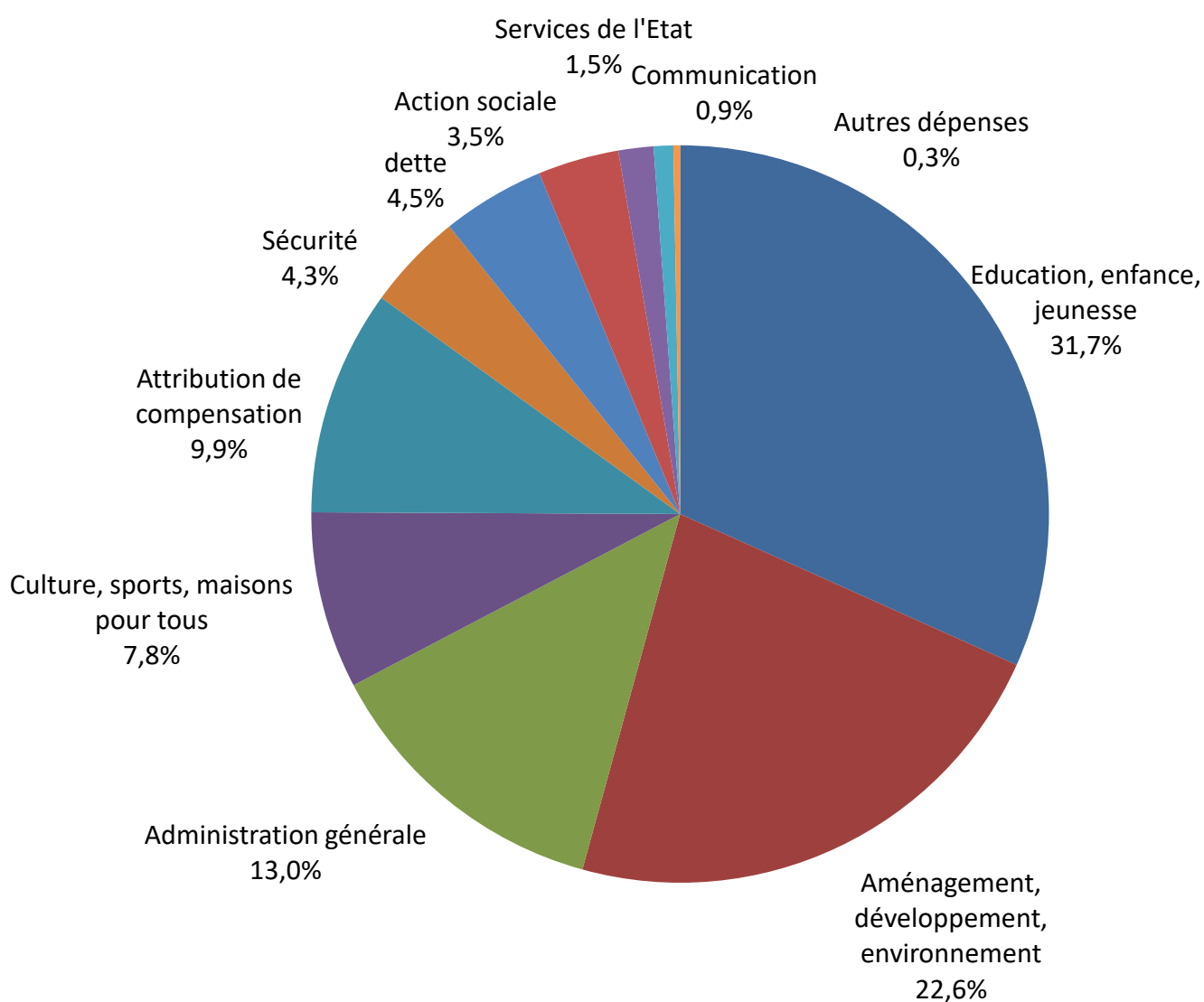


⁷ Contrat Long Terme Renouvelable.

1.3. Les dépenses réelles de l'exercice 2018

Les dépenses réelles de l'exercice (hors reprise de résultat) en 2018 ont représenté **396,2 M€**. Elles progressent de 3% par rapport à 2017, en grande partie du fait de la progression des dépenses d'investissement, notamment les dépenses d'équipement (+19 M€).

Elles se répartissent ainsi :



1.3.1. Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement courant ont trait au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics (écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, Maisons pour Tous...). Elles portent sur un total de **56,6 M€** en 2018.

Les postes les plus significatifs sont notamment :

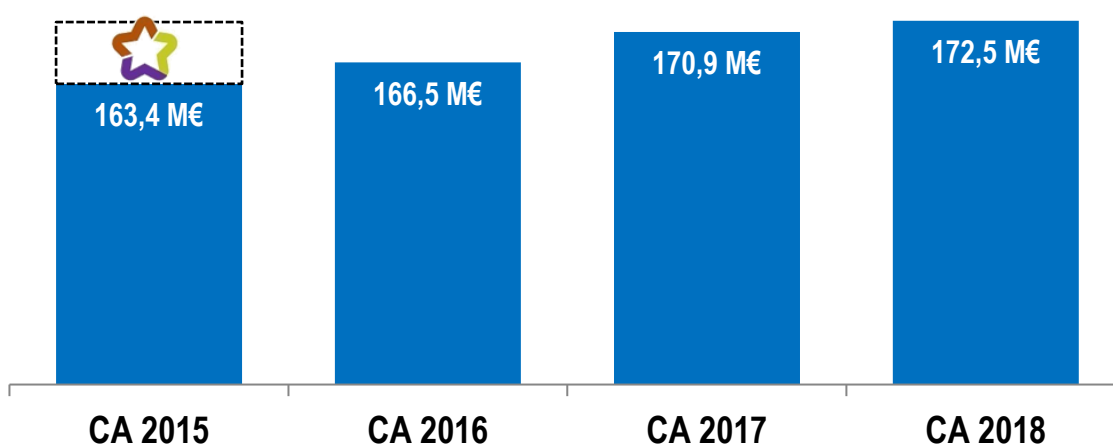
Principaux postes de charges à caractère générales	
Entretien, réparations et nettoyage des locaux	6,5 M€
Dépenses d'énergie, d'eau et de carburant	4,8 M€
Locations immobilières et charges locatives	3,3 M€
Dépenses d'alimentation et livraison restauration scolaire	3,1 M€
Entretien et réparations de terrains	2,3 M€
Prestations de service accueil enfants crèches associatives	2,2 M€
Maintenance	2,1 M€
Fourniture de petit équipement	1,7 M€
Locations mobilières	1,6 M€
Assurances et frais de contentieux	1,4 M€
Frais de gardiennage	1,4 M€
Contrat de nettoyage des halles	1,3 M€
Annonces et insertions	1,3 M€
Contrat de lutte anti-tags	1,2 M€
Fournitures scolaires	0,9 M€
Taxes foncières acquittées	0,9 M€
Remboursement frais Métropole	0,8 M€
Frais de télécom et d'affranchissement	0,8 M€
Frais d'assurance	0,8 M€
Cœur de Ville en lumières	0,6 M€
Hivernales	0,6 M€
Fonctionnement courant des cimetières	0,6 M€
Redevance spéciale Métropole ordures ménagères	0,6 M€
Etudes, recherches et documentation	0,5 M€
Compensation tarifaire crèches en DSP	0,5 M€
Illuminations de Noël	0,4 M€
ZAT 2018	0,4 M€
Alimentation crèches	0,4 M€
Contribution démoustication	0,4 M€
Fournitures d'entretien	0,4 M€
Frais de télécommunication	0,4 M€
Frais d'affranchissement	0,4 M€
Entretien et réparation matériel roulant	0,3 M€
Entretien et réparation matériel et biens mobiliers	0,3 M€
Estivales	0,3 M€
Fournitures administratives	0,3 M€
Vêtements de travail	0,3 M€
Frais de formations	0,2 M€
Transport de biens	0,2 M€

1.3.2. Les dépenses de personnel

La masse salariale s'établit au compte administratif 2018 à **172,5 M€**. Elle enregistre une évolution de +0,9% par rapport à 2017 (170,9 M€).

Les principaux postes de la masse salariale sont la réussite éducative avec 51,5 M€, l'enfance pour 23,8 M€ et la sécurité à hauteur de 13,6 M€ (voir tableau ci-dessous).

Le processus de mutualisation des effectifs entre la Ville de Montpellier et la Métropole a continué en 2018, et a concerné plusieurs services (finances, organisation, études et évaluation, contrôle de gestion externe, affaires juridiques et commande publique- cf annexe portant sur la synthèse des mutualisations). Ceci nous permet d'analyser l'évolution à périmètre constant de la masse salariale :



Les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale en 2018 sont les suivants :

- Le glissement vieillesse technicité (avancements de grade et d'échelon, promotions internes des agents), pour un coût estimé à 1,3 M€.
- La réforme du régime indemnitaire des agents, pour un coût estimé d'1 M€.
- La réforme de réintroduction du jour de carence dans la fonction publique : -0,4 M€

Les principaux postes de dépenses de personnel sont les suivants :

Masse salariale en M€	
Réussite éducative	51,5
Enfance	23,8
Sécurité	13,6
Espaces verts et parc zoologique de Lunaret	11,7
Maisons pour tous	7,3
Relations au public	6,3

Sports et jeunesse	5,3
Renouvellement et développement urbain	4,2
Culture	4,1
Restauration scolaire	4,2

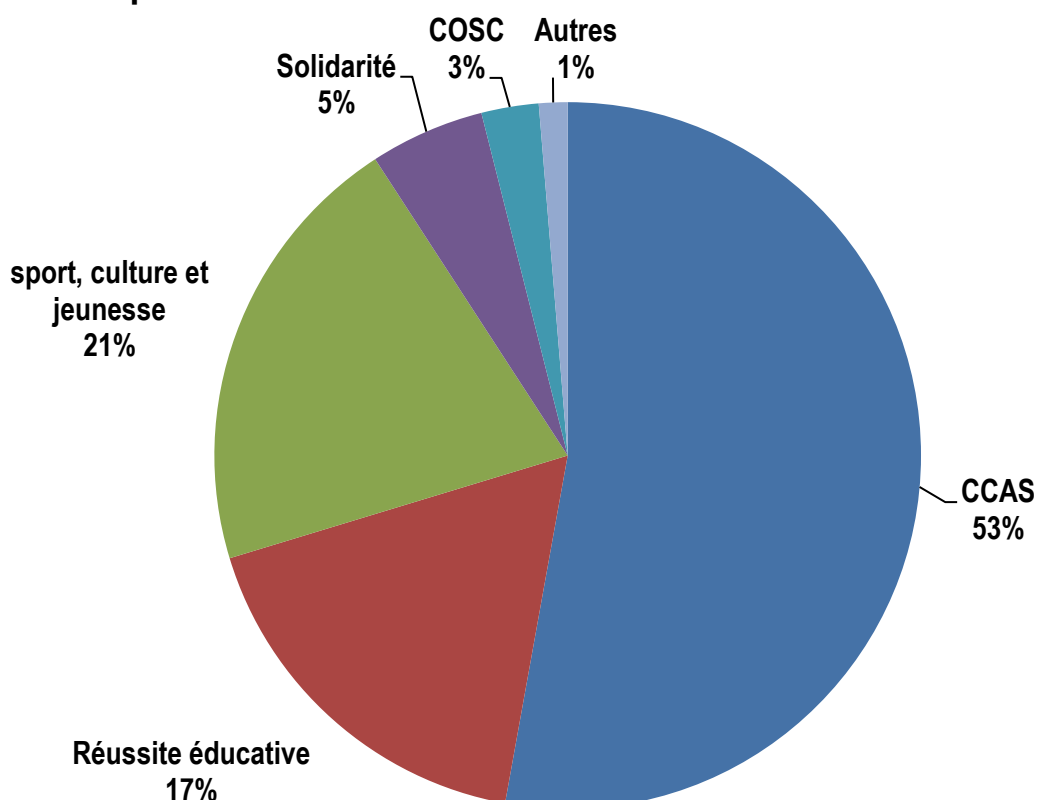
1.3.3. Les subventions de fonctionnement versées

La vie associative de Montpellier est extrêmement riche et reflète l'engagement de nos concitoyens au quotidien. A ce jour, plus de 2500 associations sont recensées sur le portail des associations de la Ville.

Lors de la campagne de subventions 2018, 1597 dossiers ont été enregistrés (dont 870 projets) et 1031 subventions ont été allouées dans les domaines de compétence de la Ville. Les subventions de fonctionnement versées par la Ville se sont établies à **22,9 M€** en 2018.

La Ville continue ainsi de soutenir activement les associations et partenaires qui jouent un rôle majeur dans le développement et le maintien du lien social.

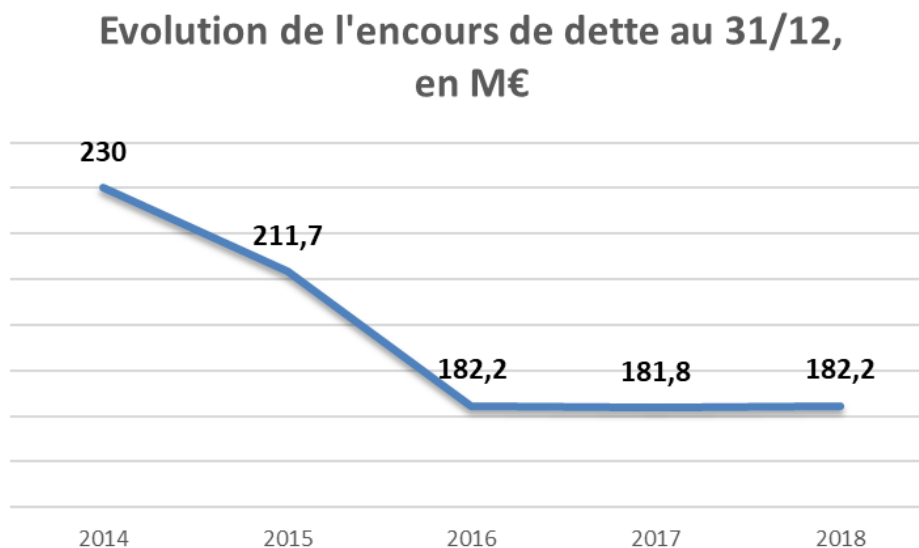
Répartition des subventions de fonctionnement 2018



Un effort maintenu pour les associations et partenaires en 2018

1.3.4.L'annuité de la dette

Entre 2014 et 2018, l'encours de dette de la Ville de Montpellier a diminué de près de 48 M€ (dont 20,9 M€ d'emprunts transférés à la Métropole en 2016) soit une baisse de 21%.

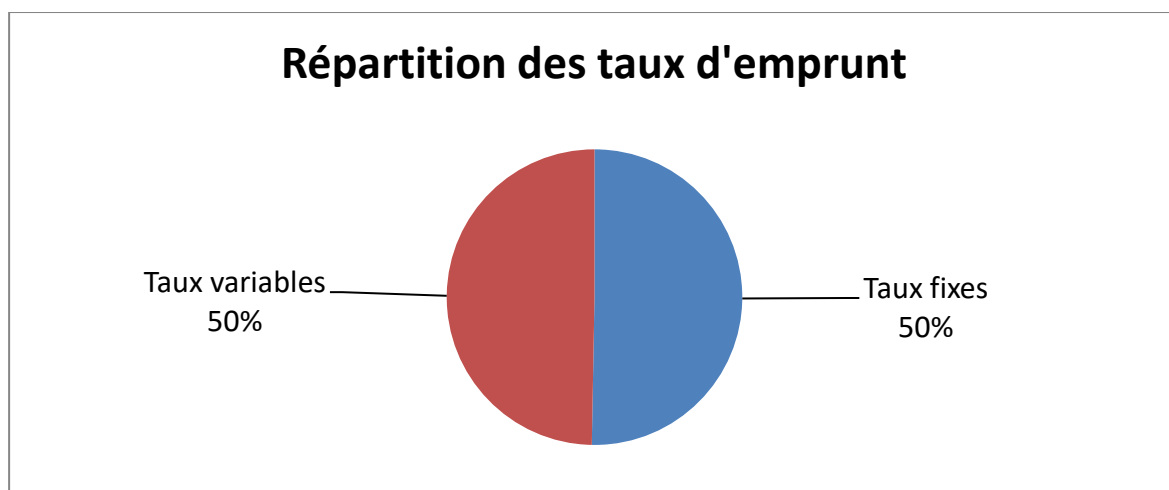


Au 31 décembre 2018, la Ville dispose de 58 emprunts répartis auprès de 13 prêteurs dont 12 banques. L'annuité de la dette s'est établie en 2018 à **17,9 M€** soit **3,4 M€** d'intérêts et **14,5 M€** de remboursements de capital (dont 3,7 M€ au titre d'une opération de remboursement anticipé).

Les caractéristiques de notre dette sont les suivantes :

Encours	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
DETTE GLOBALE	182,2 M€	181,8 M€
TAUX MOYEN	1,86%	1,89%
DUREE RESIDUELLE	15 ans et 2 mois	16 ans et 9 mois
Encours à taux fixe	90,9 M€ soit 50%	91,4 M€ soit 50%
avec un taux moyen de	3,26%	3,30%
encours à taux variable	91,3 M€ soit 50%	90,4 M€ soit 50%
avec un taux moyen de	0,44%	0,43%

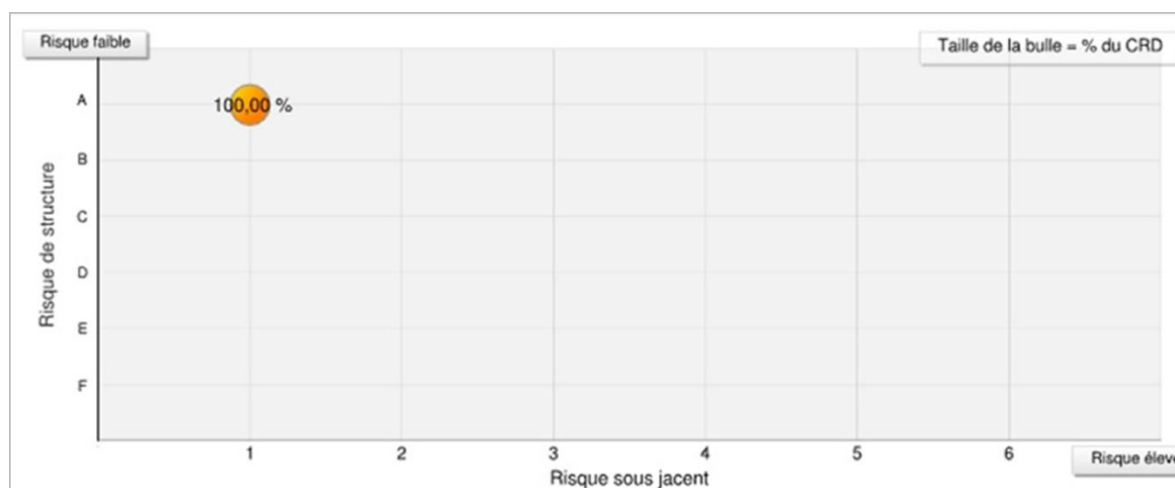
Notre encours de 182,2 M€ se répartit ainsi :



La dette de la Ville de Montpellier est ainsi composée pour moitié d'emprunts à taux fixes et pour l'autre moitié d'emprunts à taux variables. Cette répartition de dette nous permet de bénéficier d'un niveau de sécurité satisfaisant tout en réduisant la charge des intérêts : de nombreux emprunts en taux variable bénéficient de la prise en compte de l'index négatif, ce qui, compte tenu des marges très faibles existant sur ces anciens emprunts, permet à la Ville de ne payer aucun intérêt ou presque sur ces prêts.

Montpellier présente de plus une **triple singularité** quand on la compare aux Villes de sa strate :

- 1-** Montpellier est la seule ville de plus de 100 000 habitants avec un encours totalement en 1A **c'est-à-dire 100 % sécurisé.**



- 2-** Le taux moyen de notre dette est de 1,86% soit 14% au-dessous de celui des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants qui s'élève à 2,17% (source : observatoire de dette Finance Active 2018).

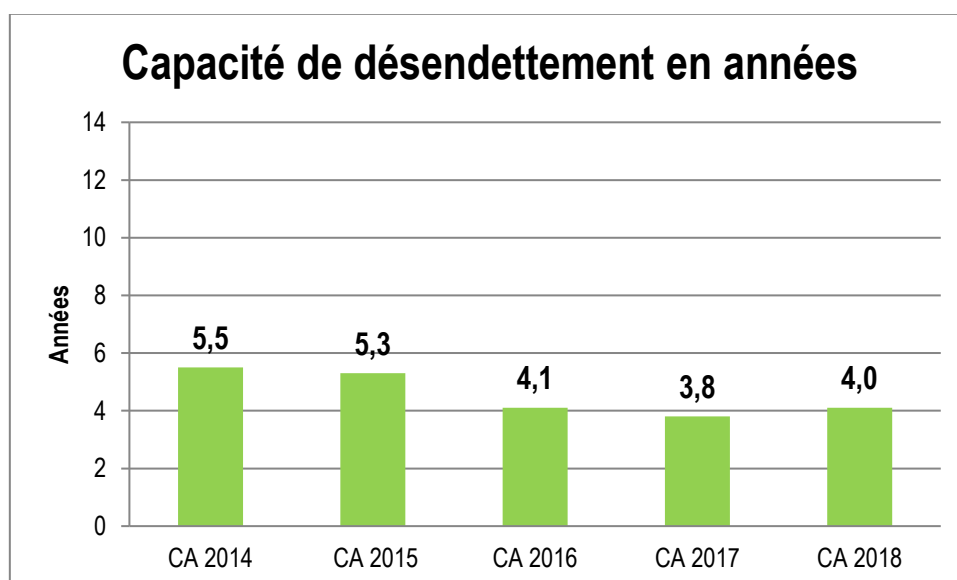
3- Notre encours de dette par habitant est inférieur de 44% à la moyenne de la strate :



De fait, la capacité de désendettement de la Ville est maîtrisée.

Elle s'établit à **4 années** et se calcule ainsi :

Capacité de désendettement = 182,2 M€ (encours de dette) / 45,6 M€ (épargne brute)



Rappelons que dans le cadre des contrats financiers conclus entre l'Etat et les grandes collectivités, les structures dont l'endettement est jugé excessif (présentant un ratio de désendettement supérieur à 12 ans) sont soumis à un objectif de diminution de la dette. Cela n'est pas le cas pour Montpellier : la Ville dispose en effet d'une dette soutenable du fait d'une gestion prudente et vertueuse de son recours au marché bancaire.

1.3.5. L'Attribution de compensation

L'attribution de compensation est la participation versée par la Ville à la Métropole au titre des compétences transférées. Elle prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux transferts successifs apportés à la Métropole. Son montant est évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

L'attribution de compensation recoupe deux exigences :

- S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire pour les deux structures ;
- Trouver une juste répartition entre l'équilibre financier de la Ville et la capacité à agir de la Métropole.



L'attribution de compensation était uniquement imputée en section de fonctionnement jusqu'à la loi de finances rectificatives pour 2016, qui a ouvert la possibilité d'instaurer une attribution de compensation d'investissement (ACI).

L'imputation en section d'investissement, si les élus en font le choix, est réalisée en tenant compte du coût de l'investissement lié aux équipements transférés. Cet aménagement législatif avait pour objectif d'éviter que le poids des attributions de compensations sur la section de fonctionnement ne devienne un frein aux transferts entre communes et EPCI à l'avenir. Depuis 2018 la Ville de Montpellier verse ainsi une attribution de compensation à la Métropole en section de fonctionnement et en section d'investissement.

L'attribution de compensation de fonctionnement de la Ville de Montpellier s'est élevée en 2018 à **39,2 M€**. Elle a été impactée en 2018 par plusieurs transferts de charges et de recettes à la Métropole :

- Aires d'accueil des gens du voyage (+0,1 M€) ;
- Nettoyement à l'occasion du festival du FISE, extensions de réseaux et subventions liées à la compétence emploi (+0,1 M€ au total) ;
- Taxe de séjour (-1,7 M€) ;
- Compensations des loyers versés par les opérateurs pour l'hébergement des antennes téléphoniques (-0,3 M€).

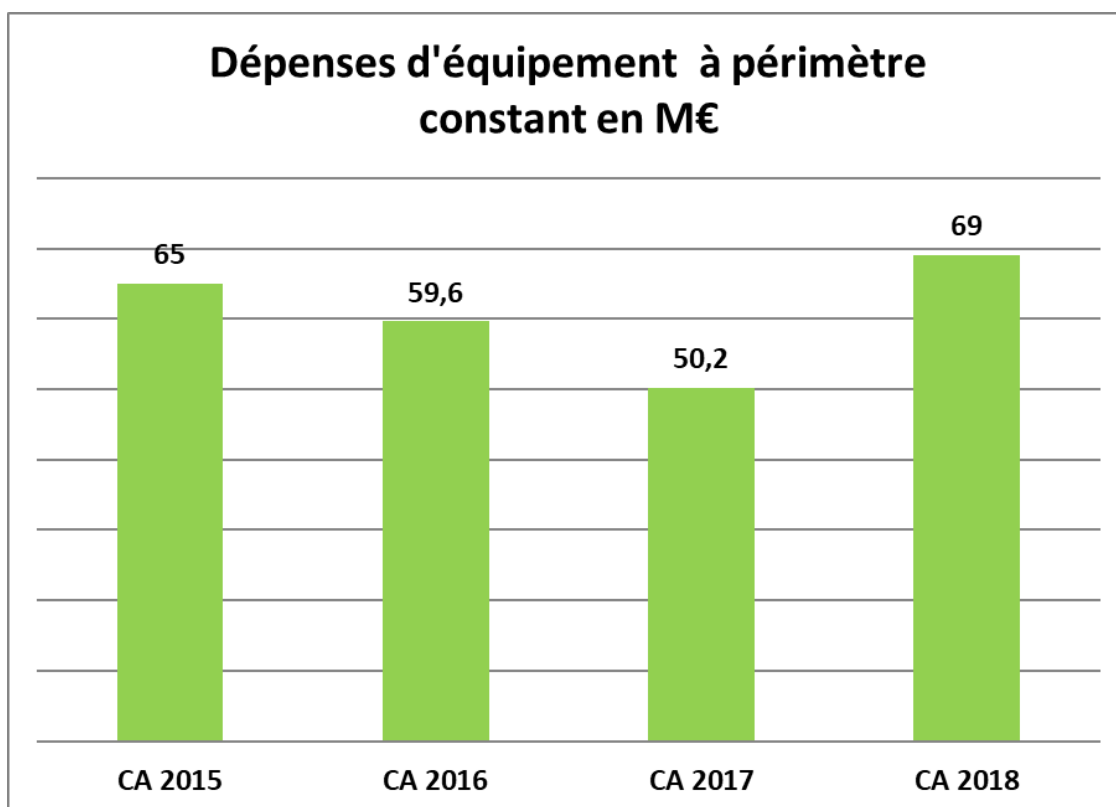
L'attribution de compensation en investissement de la Ville de Montpellier a été fixée à **5,1 M€** en 2018. Ce montant résulte de la prise en compte des éléments suivants :

- 3,8 M€ au titre de la compétence voirie et espace public ;
- 0,4 M€ au titre de la compétence des aires d'accueil des gens du voyage ;
- 0,1 M€ au titre des extensions de réseaux ;
- 0,8 M€ au titre de la compétence GEMAPI.

1.3.6. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont représenté **69 M€** en 2018, contre 50,2 M€ en 2017 (+38%). Les dépenses d'équipement sont ainsi à leur plus haut niveau depuis 2015.

L'évolution des dépenses d'équipement à périmètre constant (hors voirie) est la suivante :



Nous avons lancé de **nouvelles Autorisations de Programme** en 2018, pour un total de 105,3 M€ :

- Construction nouvelle cuisine centrale restauration scolaire : 25 M€
- Groupe scolaire Mosson 2021 : 15 M€
- Groupe scolaire Coteau 2022 : 15 M€
- ZAC Restanque : 13,4 M€
- Ecole élémentaire sur le site du conservatoire : 8,6 M€
- Rive gauche équipements publics : 8,1 M€
- Rénovation Palais des sports Coubertin : 4 M€
- Skate Park de Grammont : 4,1 M€
- Rénovation du domaine de Méric : 4,1 M€
- Restaurant scolaire et bibliothèque du groupe scolaire Armstrong Bon : 1,8 M€
- Consuls de mer 4 Nouveau Grand Cœur : 1,7 M€
- Complexe tennis Grammont : 1,4 M€
- Jardin des Héros : 1,2 M€
- Jardin de la Reine : 1,1 M€
- Création d'un restaurant scolaire dans le groupe scolaire Condorcet : 0,8 M€



Parmi les nouvelles AP lancées en 2018, trois concernent la création de nouvelles écoles en 2022 et 2023

1.3.7. Les avances

Les avances infra-annuelles sont en majorité des avances faites à la SERM et à la SA3M. Elles ont représenté **18,6 M€** en 2018. Les principales sont les suivantes :

Avances	
Petit Bard	6,0 M€
Ovalie	4,0 M€
Parc Marianne	3,0 M€
Grand Cœur	2,0 M€
Jardin de la Lironde	0,5 M€

1.4. L'impact de la commande publique en matière d'emploi

La participation de la Ville de Montpellier à l'emploi et à l'économie locale s'est traduit en 2018 par une commande publique qui a représenté :

-**69 M€** en investissement (dépenses d'équipement)

-**53,9 M€** en fonctionnement (fournitures, prestations de services)

Soit au total **122,9 M€** qui représentent près de 1200 emplois directs ou indirects⁸ créés.



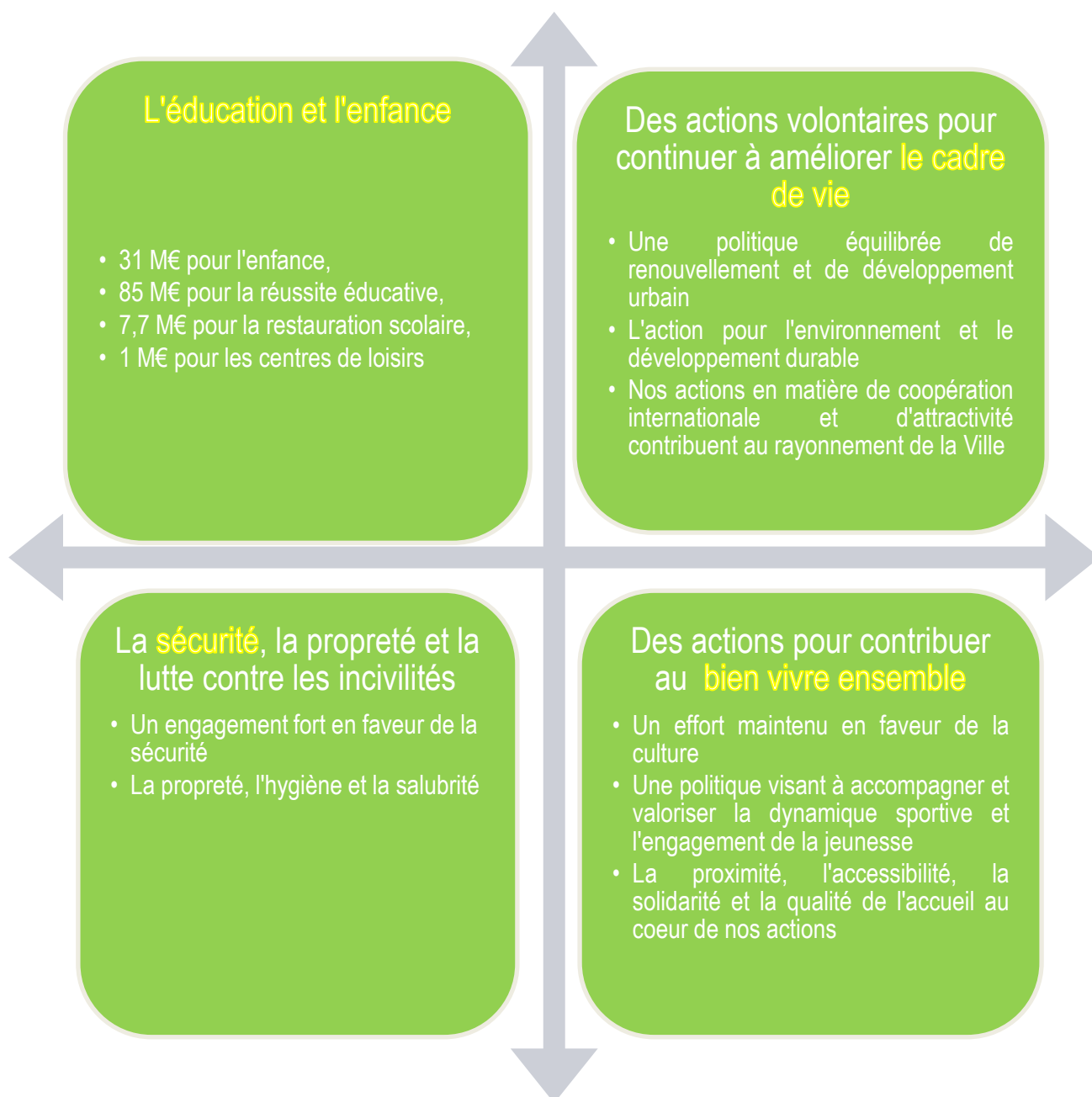
Près de 123 M€ pour la commande publique en 2018, soit l'équivalent de 1200 emplois

⁸ Source : Fédération Nationale des Travaux publics. 1M€ investis correspondent à la création de 10 emplois directs et indirects.

2. Les réalisations de la Ville de Montpellier en 2018

Nous avons continué d'agir tout au long de l'année 2018 pour embellir notre ville et faciliter le quotidien des Montpelliérains.

Quatre grandes priorités ont irrigué notre action en 2018 :



2.1. L'éducation et l'enfance : notre première priorité

Le budget consacré à l'éducation et à l'enfance est une nouvelle fois le premier budget de la Ville en 2018 : il s'élève à **124,7 M€**, soit 32% de l'ensemble des dépenses réelles.



Près de 125 M€ consacrés à l'éducation et l'enfance en 2018

Ces efforts se sont accompagnés du lancement de six nouvelles autorisations de programme en 2018 en matière d'éducation et d'enfance : sont programmées trois créations d'écoles, la programmation de la nouvelle cuisine centrale et deux créations de restaurants scolaires.

Ces moyens importants visent à accompagner le développement et la réussite scolaire de nos enfants, et ainsi donner toutes les clés aux adultes de demain pour réussir leur intégration sociale et leur parcours professionnel. Il s'agit également de faire en sorte que chaque futur citoyen de notre ville bénéficie de bonnes conditions d'accès au savoir lui permettant ensuite de contribuer au bien vivre ensemble.

De la petite enfance à la maternelle, de la maternelle au primaire, nous mettons un point d'honneur à donner aux jeunes montpelliérains les clés de leur épanouissement. Nous avons pour cela continué de travailler en 2018 aux côtés de nos partenaires privilégiés que sont la Caisse d'Allocations Familiales et l'Education Nationale.

ENFANCE : 31 M€



Chaque jour, environ 4000 enfants sont accueillis dans les établissements de la petite enfance de Montpellier, qu'il s'agisse des structures associatives, municipales ou privées ainsi que chez les assistantes maternelles. La Ville de Montpellier mène depuis de nombreuses années une politique volontaire en faveur de la famille, et consacre des moyens importants pour l'accueil des jeunes enfants.

En 2018 la Ville de Montpellier a poursuivi ses efforts afin d'assurer l'accueil optimal des plus petits en consacrant **31 M€** à la petite enfance.

Les structures de la Ville

Le maillage du territoire est assuré par :

- 6 relais assistantes maternelles
- 23 crèches associatives
- 17 crèches collectives municipales
- 2 crèches familiales
- 13 multi-accueils municipaux
- 1 jardin d'enfants municipal



La crèche Henri Salvador a ouvert ses portes en janvier 2018 dans le quartier des Arceaux ; elle compte 89 places d'accueil.

M COÛT DE LA CRÈCHE



Financement Ville : 14,4 M€
Financement CAF : 11 M€
Financement familles : 2,8 M€

La Ville de Montpellier s'efforce d'assurer un service diversifié et de qualité pour l'accueil des tous petits. Pour ce faire elle est accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales ; les deux partenaires prennent ainsi en charge une part majeure des coûts de la crèche. Grâce à cet effort et à ce partenariat, les familles ont eu à leur charge 10% seulement du coût de la crèche en 2018, les 90% restants étant assurés par la CAF et la Ville. Le produit des recettes issu de la participation des familles s'est ainsi établi à **2,8 M€** en 2018.

2,8 M€ investis en 2018

Des travaux de construction et de rénovation sont menés chaque année par la Ville afin d'assurer un service de qualité. En 2018, ces travaux ont représenté **2,8 M€**. Ils ont notamment porté sur :

-les travaux de regroupement de la crèche Pinocchio et de la halte-garderie l'île au Trésor, pour un total de 0,6 M€.

-L'extension de la crèche Thérèse Sentis (Près d'Arènes) pour 0,9 M€ en 2018. Ces travaux ont porté sur la réhabilitation du bâtiment et la création de 20 places de crèche supplémentaires pour atteindre une capacité totale de 68 places d'accueil collectif en janvier 2019.



2.1.2. La Réussite éducative

REUSSITE EDUCATIVE : 85 M€



La Ville accorde une importance privilégiée à la réussite éducative de ses élèves : elle y a consacré **85 M€** en 2018 (fonctionnement et investissement). Pour comparaison, le budget de la réussite éducative était de 48 M€ en 2008 et de 68 M€ en 2013. Cette tendance reflète l'évolution du nombre d'enfants inscrits dans les écoles : les effectifs scolaires ont ainsi atteint 22 580 enfants répartis dans les 123 écoles montpelliéraines. Cette tendance est appelée à se poursuivre avec la création ou l'extension de 7 nouveaux établissements scolaires entre 2019 et 2023 :

2019 : Ouverture des écoles Jeanne Moreau et Benoite Groult, extension de l'école maternelle Pape Carpentier (5 classes supplémentaires)

2020 : Ouverture de l'école primaire Joan Miro (Port Marianne)

2021 : Ouverture de l'école primaire ZAC Restanque

2022 : Ouverture de l'école primaire Candolle sur l'ancien site du conservatoire

2023 : Ouverture de l'école primaire Mosson grand mail

De nouveaux groupes scolaires programmés

Trois AP portant sur l'ouverture de nouvelles écoles ont été ouvertes en 2018 : le groupe scolaire Mosson (AP : **15 M€**, ouverture prévue à la rentrée 2023), le groupe scolaire Coteau (AP : **15 M€**, ouverture prévue à la rentrée 2022) et la création de l'école élémentaire Candolle sur l'ancien site du conservatoire (AP : **8,6 M€**, ouverture prévue à la rentrée 2022). De plus, une nouvelle AP d'un montant de **1,8 M€** a été ouverte en 2018 pour la création d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque dans le groupe scolaire Armstrong Bon.

Quatre nouvelles AP lancées en 2018 en matière scolaire, dont trois nouvelles écoles : Mosson, Coteau et Candolle



L'ouverture de l'école Germaine Richier

L'école Germaine Richier a ouvert à la rentrée 2018 dans le quartier Ovalie / Croix d'Argent : il s'agit d'un bâtiment à énergie positive (Bepos) qui propose 8 classes (et à terme jusqu'à 15), pour un coût total de 12 M€ (dont **6 M€** de crédits de paiement 2018). Le bâtiment produit plus d'énergie qu'il n'en consomme grâce à une conception qui vise à réduire au maximum les frais énergétiques. L'école Germaine Richier est la 4^e école de type Bepos sur Montpellier ; toutes les nouvelles écoles programmées d'ici 2024 seront également à énergie positive.

Opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement : 16,8 M€ mobilisés en 2018

Les principaux crédits de paiement 2018 ont concerné les travaux de construction du groupe scolaire Ovalie 2 pour **6 M€** (AP : 12 M€), la construction du groupe scolaire EAI pour **4,2 M€** (AP : 41 M€), le groupe scolaire Euromédecine pour **3 M€** (AP : 12 M€), le groupe scolaire Port Marianne pour **1,2 M€** (AP : 11 M€), l'école Pape Carpentier pour **0,9 M€**, la mise en accessibilité des bâtiments scolaires pour **0,3 M€** (AP : 35 M€), et les travaux des écoles Malraux, Beethoven et Figuié Hugo Bert pour **0,4 M€** au total.



Travaux et rénovations 2018 : 6,8 M€ de crédits globalisés pour les quartiers

Des travaux d'aménagement et de rénovation ont été réalisés dans 83 écoles durant l'été 2018. Voici quelques exemples de chantiers qui ont eu lieu en 2018 :

Travaux de maintenance, rénovation, agrandissements dans les écoles primaires : 3,1 M€ portant notamment sur :

Ecole Simon Bolivar (Mosson) : création d'un plateau sportif, réaménagement et réorganisation cours de récréation et création de préaux : **0,6 M€**

Travaux et rénovations 2018 : 6,8 M€ de crédits globalisés pour les quartiers

Ecole Marie Curie (Croix d'Argent) : renforcement mur de soutènement : **0,3 M€**

Ecole Jean Sibelius (Hôpitaux Facultés) : travaux sol et petits travaux de maçonnerie et menuiserie : **0,3 M€**

Ecole Julie Daubié (Cévennes) : travaux d'aménagement de la cour et travaux sur murs de la salle polyvalente : **0,2 M€**

Ecole Victor Schoelcher (Hôpitaux facultés) : travaux sur toitures et logements : **0,1 M€**

Ecoles Freud (Centre) et Galilée (Mosson) : fourniture et pose de systèmes sécurité incendie : **0,1 M€** au total



Travaux et rénovations 2018 : 6,8 M€ de crédits globalisés pour les quartiers



Travaux de maintenance, rénovation, agrandissements dans les écoles maternelles : 1,1 M€ portant notamment sur :

-Ecole Aliénor d'Aquitaine (Croix d'Argent) : pose de porte anti-pince doigts, fabrication et pose de préaux : **0,2 M€**

-Ecole Robert Surcouf (Croix d'Argent) : réalisation couverture pour toiture en acier : **0,1 M€**

-Ecole Geneviève Bon (Cévennes) : travaux toiture et création sanitaire : **0,1 M€**

-Ecoles Jean Cocteau (Près d'Arènes), Copernic (Mosson) et Louise Michel (Port Marianne) : fourniture et pose de sols souples et cloisons, **0,1 M€**

Travaux et rénovations 2018 : 6,8 M€ de crédits globalisés pour les quartiers

Des travaux dans les écoles pour préparer la rentrée scolaire 2018 : 0,6 M€ dont notamment **0,2 M€** pour la mise en place des menuiseries extérieures sur les modules de classe dans les écoles Robert Surcouf et Georges Simenon (Croix d'Argent) et **0,1 M€** pour les modules de classe de l'école Léo Malet (Cévennes).





L'investissement dans les écoles, ce fut aussi :

L'acquisition de mobilier et de matériel dans les écoles : **0,5 M€**

Des travaux sur les réseaux informatiques des écoles : **0,4 M€**

Des travaux réalisés le cadre du plan chaleur (pose de brise-soleils, travaux d'isolation, etc) : **0,1 M€** pour des interventions dans plusieurs écoles, notamment les écoles Aristote (Centre), Louis Armstrong (Mosson), Alain Savary (Cévennes).

Des travaux dans les cours des écoles : **0,1 M€**

École élémentaire Marc Bloch (Mosson) : travaux de fourniture et pose de volets roulants : **0,1 M€**

La création de jeux peints au sol par des artistes dans les écoles : **43 K€**. Chaque année depuis 2015, la Ville propose à des artistes plasticiens d'imaginer et de réaliser des jeux de cours dans les écoles, afin de sensibiliser les enfants à l'art et de renouveler les jeux des cours de récréation.



Les élections des membres du Conseil municipal des enfants :



Le Conseil municipal des enfants se réunit depuis 1993 afin de proposer des idées et des projets qui pourront être réalisés avec l'aide des services de la Ville.

Les élections du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2018/2019 se sont déroulées début novembre 2018 dans 16 écoles de la Ville ; à l'issue du scrutin 64 enfants ont été élus.

L'Assemblée Générale de début de mandat s'est déroulée le 13 décembre au Corum en présence des classes dont sont issus les jeunes élus.

2.1.3. La restauration scolaire

RESTAURANTS SCOLAIRES : 7,7 M€



Entre 2014 et 2018, le nombre de repas servis aux enfants a augmenté de 30%. Près de 2 millions de repas sont aujourd'hui fabriqués chaque année pour être servis dans les 86 restaurants scolaires et 46 centres de loisirs que compte la Ville. En parallèle, notre politique de tarification sociale permet à chaque famille de bénéficier d'un tarif adapté à son revenu et à sa situation : le prix du repas de restauration scolaire est ainsi compris entre 1,75€ et 4,95€. Le coût global par repas dépasse les 9€ pour la Ville.

La Ville est également engagée dans un projet ambitieux visant à proposer à chaque enfant une alimentation de qualité. Cette politique est formalisée par le plan d'actions « ma cantine autrement ». Ce projet qui se poursuit jusqu'en 2020 vise à optimiser la qualité des repas servis dans les restaurants scolaires, à lutter contre le gaspillage alimentaire, ou encore à développer les circuits de proximité et l'agriculture biologique dans les menus. Notre objectif est d'arriver à 50% de produits biologiques ou de proximité dans les assiettes de nos enfants en 2020.



De nouvelles AP en matière de restauration scolaire

La Ville a lancé en 2018 de nouvelles AP qui ont trait à la restauration scolaire : la création d'une bibliothèque et d'un restaurant scolaire au sein du groupe scolaire Armstrong Bon (AP : 1,8 M€), la création d'un restaurant scolaire dans le groupe scolaire Condorcet (AP : 0,8 M€) ainsi que la construction d'une nouvelle unité centrale de production alimentaire (AP : 25 M€). L'ouverture de cette nouvelle cuisine centrale prévue en 2023 permettra d'augmenter considérablement la production annuelle de repas, et ainsi de couvrir l'ensemble des besoins de la Ville ainsi que ceux des communes voisines intéressées.

Des dépenses d'investissement de 0,7 M€

-Etudes et travaux pour la réhabilitation de la cuisine centrale : **0,4 M€**

-Travaux et acquisition de matériel dans les restaurants scolaires : **0,3 M€**, consacrés notamment aux travaux d'extension du restaurant du groupe scolaire Delteil/Michelet (Cévennes), aux travaux de maçonnerie du restaurant de l'école élémentaire Périclès (Centre), ou encore aux travaux de pose de revêtement mural et de sols souples dans le restaurant scolaire de l'école Anne Frank (Près d'Arènes).



Le développement du self-service dans les restaurants scolaires de Montpellier

La Ville développe le self-service dans ses restaurants scolaires, dans une démarche d'apprentissage de l'autonomie pour les enfants et afin de fluidifier le service de restauration. Après l'ouverture du premier self-service au sein du groupe scolaire Alain Savary-Hélène Boucher à la rentrée scolaire 2017-2018, les restaurants des écoles Germaine Richier (Croix d'Argent) et François Mitterrand (Hopitaux Facultés) ont mis en place le self-service à la rentrée 2018.



Un engagement fort pour une restauration scolaire de qualité

Le projet « ma cantine autrement » symbolise l'engagement fort de la Ville pour une restauration scolaire de qualité :

- il a permis de réduire le gaspillage alimentaire de 24% par enfant et par repas ;

-les restaurants scolaires de la Ville sont tous des territoires « zéro gaspi » : 100% des déchets produits sont valorisés

- tous les restaurants scolaires de Montpellier font le tri des bio déchets : plus de 200 tonnes sont ainsi triées, récoltées et valorisées en biogaz par l'usine de méthanisation AMETHYST.



2.1.4. Les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement)

CENTRES DE LOISIRS

FONCTIONNEMENT COURANT : 0,9 M€

INVESTISSEMENT : 0,1 M€



Les centres de loisirs occupent une place majeure dans la politique éducative de la Ville en permettant aux enfants âgés de 3 à 12 ans de découvrir de nombreuses activités culturelles et sportives. Ils jouent ainsi un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.

21 centres de loisirs municipaux

2600 places d'accueil de loisirs sans hébergement sont disponibles sur Montpellier. Au total, 21 centres de loisirs municipaux et 23 centres de loisirs associatifs sont présents sur l'ensemble des quartiers de la ville. Ils sont gérés par des professionnels de l'animation qui encadrent des équipes formées spécifiquement à l'accueil et à la pédagogie des enfants.



Une inscription facile, des tarifs adaptés

Les enfants inscrits dans une structure municipale (école, cantine, TAP) sont enregistrés à Presto, ce qui facilite l'inscription et la demande d'admission qui peut se faire directement auprès de chaque direction de centre de loisirs. Les Centres de Loisirs se veulent accessibles à tous grâce à l'application d'un tarif adapté aux ressources et à la composition des familles.

2.2. L'amélioration du cadre de vie

Montpellier est une ville régulièrement louée pour sa grande douceur de vie. Notre politique vise à protéger et à favoriser cette qualité de vie, notamment en améliorant le cadre de vie de nos concitoyens, et ceci dans une démarche de co-construction des actions menées en matière de renouvellement et de développement urbain, de protection de l'environnement et de développement durable, d'attractivité et de rayonnement.

En 2018 nous avons continué à produire des actions visant à embellir la cité et faciliter le quotidien des Montpellierains. Cela passe notamment par des aménagements de qualité de l'espace public : les nouvelles Halles Laissac, qui ont ouvert leurs portes le 1^{er} décembre 2018, sont rapidement devenues un lieu de vie et d'échange emblématique qui contribue pleinement à la dynamisation du centre-ville et à l'amélioration du cadre de vie.

En parallèle de ce projet majeur, nous avons poursuivi les projets lancés comme la rénovation du parc zoologique de Lunaret, l'aménagement de l'ancien site de l'EAI ou encore la mise en accessibilité des bâtiments communaux.



2.2.1. Une politique équilibrée de renouvellement et de développement urbain

RENOUVELLEMENT ET DEVELOPPEMENT

URBAIN: 25,8 M€



Notre politique de renouvellement et de développement urbain permet de faire évoluer notre ville en douceur en valorisant de façon équilibrée anciens et nouveaux quartiers. Les **25,4 M€** consacrés à cette thématique en 2018 ont permis de poursuivre l'aménagement concerté des espaces publics de proximité et de continuer à dynamiser l'attractivité de notre centre-ville.

Cet objectif passe notamment par le projet « places à tous » porté par la Ville de Montpellier et la Métropole, qui viendra réhabiliter les espaces centraux de l'animation et de la dynamique du centre-ville que sont la place de la Comédie, l'esplanade Charles-de-Gaulle et la dalle du Triangle. Ce projet qui sera dessiné en concertation avec les habitants viendra ainsi mettre en valeur notre centre piétonnier, qui est l'un des plus importants d'Europe.

Les nouvelles halles Laissac

Les nouvelles halles Laissac qui ont été inaugurées le 1^{er} décembre 2018 ont été intégralement conçues par les équipes de la Ville dans une démarche de développement durable : les halles sont entièrement autonomes sur le plan énergétique grâce à leurs panneaux solaires. Ce nouvel espace de 1100 m² est un lieu de vie et d'échange qui contribue pleinement à la dynamisation du centre-ville et à la mise en valeur du cadre de vie de nos concitoyens. La Ville a consacré **5,9 M€** de crédits de paiement à la construction des halles Laissac en 2018 (AP totale : 7,6 M€).





Renouvellement Urbain

En 2018 les actions de renouvellement urbain ont notamment porté sur les domaines suivants :

-Projet de Renouvellement Urbain Cévennes : **2,8 M€** (AP : 15,4 M€)

-Interfaces Habitat SERM et SA3M : **0,5 M€** (AP : 2,5 M€)

-ANRU 2 : **0,2 M€** (AP : 0,6 M€)

En janvier 2018, le quartier du Petit Bard a poursuivi sa transformation avec la démolition du bâtiment G8 dans le cadre du projet de rénovation urbaine Petit Bard associant la Ville et l'ANRU en vue de renouveler le quartier des Cévennes.

Développement urbain et aménagement

-Rive gauche équipements publics: **2,0 M€** (AP de 8,1 M€ ouverte en 2018). Cette AP s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du quartier rive gauche du Lez Port-Marianne, et prévoit la création des équipements publics indispensables, notamment une crèche.

-Projet EAI : **2,2 M€** (AP : 43 M€). Ce projet prévoit la création d'un véritable cœur de ville sur une emprise de près de 40 hectares situés au centre-ouest de la ville. Il permettra de créer un nouveau quartier mixte au centre de Montpellier.

-Action foncière (acquisitions de terrains) : **1,1 M€** (AP : 30 M€)

-Phase 2 des travaux boulevard Nina Simone : **0,9 M€** (AP : 9,2 M€)

-Subventions Consuls de mer nouveau grand cœur : **0,8 M€** (nouvelle AP de 1,7 M€ créée en 2018)



L'éco-quartier rive gauche du Lez Port Marianne comprendra à terme 1000 logements avec des commerces, des bureaux et des aménagements des bords du fleuve

De nouvelles AP ouvertes en 2018 pour la ZAC de la Restanque, les Consuls de mer et les équipements publics du quartier rive gauche du Lez



Le projet de requalification de la ZAC de la Restanque vise notamment à créer un futur quartier résidentiel mixte qui comprendra des logements ; des commerces et des équipements publics

Développement urbain et aménagement

ZAC Restanque : **0,4 M€** (nouvelle AP de 13,4 M€ créée en 2018). Cette AP s'inscrit dans le cadre d'un projet visant à aménager 125 hectares sur la ZAC de la Restanque, pour accueillir à terme 8000 logements, des espaces verts, des commerces, des équipements et des écoles.

-Travaux avenue Raymond Dugrand : **0,2 M€**
(AP : 12,9 M€)

- Devantures commerciales : **0,1 M€** (AP : 0,5 M€)

Grand Cœur

L'opération Grand Cœur vise depuis 2003 à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier centre. Le centre-ville emblématique de Montpellier doit rester attractif et confortable pour ses habitants mais aussi pour tous les habitants de la Métropole, dont il constitue un espace public majeur.

1,5 M€ ont été consacrés en 2018 aux concessions publiques d'aménagement SERM et SA3M (AP totale : 9,3 M€)

Grand Cœur



French Tech Montpellier

Montpellier est l'une des premières métropoles à avoir obtenu le label French Tech, ce qui révèle le dynamisme de la Métropole en matière d'entreprises innovantes.

Participation de la Ville en 2017 : **0,3 M€** (AP : 0,9 M€)

Loyer 2018 versé par la Métropole : **0,2 M€**

Accessibilité

La Ville s'est engagée dans une démarche sans précédent visant à rendre accessible l'ensemble des établissements et sites publics aux personnes à mobilité réduite. La mobilisation totale de crédits est de **35 M€ pour 305 établissements publics**. En 2018, le montant consacré à l'accessibilité (études et travaux) est de **0,5 M€**, dont 0,3 M€ pour les bâtiments scolaires. Les travaux ont entre autres porté sur les maisons pour tous Marcel Pagnol et Albert Camus.

#accessibleatous



Montpellier au quotidien

Montpellier au Quotidien est au service des Montpelliérains pour des interventions rapides sur des problèmes de la vie quotidienne. Ce service permet de répondre de façon directe aux demandes des citoyens relatifs à l'espace public, par le biais du numéro vert (appel gratuit depuis un appareil fixe) et des courriers traités. Une carte interactive des travaux est désormais consultable sur le site Internet de la Ville.

Le budget de Montpellier au quotidien a mobilisé **1,1 M€** en 2018.

ESPACES VERTS ET ZOO : 20,8 M€



Montpellier est une ville reconnue pour ses actions volontaires pour le développement durable et ses pratiques en matière de biodiversité : signataire de la Convention sur la biodiversité de l'ONU, elle fait partie des trois villes françaises accueillant sur son territoire un pôle de l'Agence française pour la biodiversité et a été élue à plusieurs reprises capitale française et européenne de la biodiversité et Ville nature.

Montpellier bénéficie de plus d'une richesse environnementale exceptionnelle avec 954 hectares d'espaces verts ouverts au public, 181 parcs et jardins dont 12 labellisés, 381 hectares d'espaces boisés classés, 29 et bientôt 30 jardins partagés.

En 2018, nous avons continué à valoriser cette richesse pour faire de Montpellier une grande ville verte, végétale et écologique, à la hauteur des enjeux mondiaux du développement durable et de la préservation de la biodiversité. La Ville est ainsi engagée dans le projet majeur de rénovation du Parc de Lunaret et a lancé en 2018 la démarche « Montpellier Cité Jardins », un vaste plan de végétalisation de la Ville, qui comprend notamment un volet d'actions autour du permis de végétaliser.



4,8 M€ investis en 2018 dont notamment :

- 2,4 M€ de travaux pour le projet de rénovation du Parc zoologique de Lunaret (voir ci-dessous)
- 1,5 M€ de travaux, études et acquisitions sur les parcs et jardins municipaux
- 0,8 M€ de crédits hors programme pour les travaux et acquisitions du Zoo de Lunaret.

Un projet ambitieux pour le Parc Zoologique de Lunaret

Le Parc zoologique de Lunaret situé sur le domaine de La Valette s'étend sur près de 60 hectares et comprend 1 100 animaux représentant plus de 130 espèces animales peuplant le parc Zoologique. Il reçoit plus de 650 000 visiteurs chaque année. **Le projet vise à rénover et sécuriser le site pour en faire un sanctuaire de la biodiversité méditerranéenne, qui restera gratuit pour les visiteurs.** La Ville a consacré **2,4 M€** pour l'opération de rénovation du Zoo de Lunaret en 2018 (AP : 30 M€).



L'éco pâturage continu

La Ville réalise chaque année depuis 2016 une opération d'éco-pâturage. Dans le cadre de cette opération, un cheptel de 220 moutons, 20 chèvres, un alpage, deux poneys Shetland et deux ânes miniatures ont transhumé à travers la ville sur un parcours de 5 km lors de la journée du 7 avril 2018. L'éco-pâturage est une solution écologique d'entretien des espaces verts ; en broutant, les animaux réduisent les déchets liés au fauchage et contribuent à une fertilisation naturelle des sols.



30 M€ prévus pour le zoo de Lunaret, une gratuité préservée

Le plan « Montpellier Cité Jardins »

Montpellier a lancé en mars 2018 le plan « Montpellier Cité Jardins », un grand plan de végétalisation de la Ville. Ce plan prévoit notamment la plantation chaque année de 1000 arbres dans les quartiers ainsi que le permis de végétaliser. Le permis de végétaliser permet aux citoyens de planter des végétaux dans leur environnement quotidien. L'objectif est de permettre aux habitants de créer des îlots de verdure dans leur rue, de se réapproprier l'espace public et d'en faire un lieu vivant, générateur de lien social. Le plan « Montpellier Cité Jardins » contribue à faire de notre Ville une grande ville verte, belle et responsable, à la mesure des enjeux environnementaux de notre siècle.



L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE NOTRE VILLE

6,7 M€ mobilisés en fonctionnement



L'attractivité de notre Ville est un facteur de développement économique mais aussi d'échanges culturels et de coopérations. Depuis plus de 50 ans, Montpellier tisse des liens avec des villes jumelles sur quatre continents, nouant aussi des accords de partenariat économique et universitaire avec le monde entier : notre ville reçoit plus de 10 000 étudiants étrangers chaque année.

Le compte administratif 2018 révèle une nouvelle fois le dynamisme des actions que nous avons menées pour faire de notre Ville une ville qui rayonne en France et à l'international.

La coopération internationale

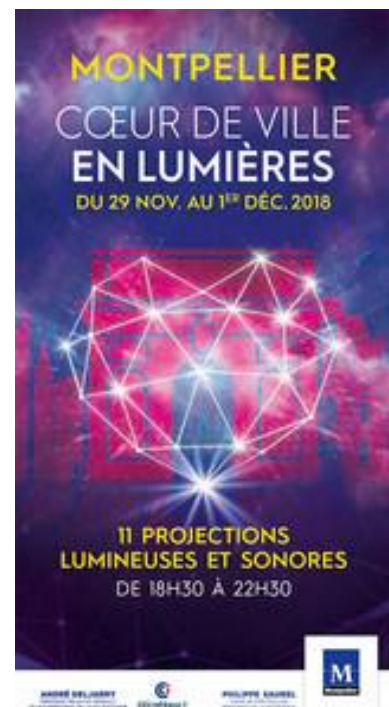


Montpellier a consacré **0,7 M€** à l'action internationale en 2018.

Au fil des années, Montpellier a tissé des liens avec des villes du monde entier dans une logique de coopération et d'échange. Montpellier compte aujourd'hui 13 villes jumelles aussi éclectiques que dispersées : Obninsk, Palerme, Rio de Janeiro, Louisville, Sherbrooke, Barcelone, Fès, Tlemcen, Heidelberg, l'île de Kos, Bethléem, Tibériade, et Chengdu. En 2018 Montpellier a signé des accords de coopération avec les villes de Séville en Espagne ainsi qu'avec la Tunisie dans les domaines économiques, touristiques, universitaires et d'aménagement durable. Rappelons de plus que Montpellier accueillera le vendredi 5 juillet 2019 le forum des projets urbains des Villes de la Méditerranée.

Cœur de Ville en Lumières : 0,6 M€

La Cinquième édition de Cœur de Ville en Lumière a accueilli plus de 200 000 visiteurs entre le 29 novembre et le 1^{er} décembre 2018. Les façades de 11 sites emblématiques de Montpellier sont devenues lumineuses et féeriques et ont vibré au rythme de projections imaginées par des artistes du monde entier. La Ville a consacré **0,6 M€** pour Cœur de Ville en Lumière en 2018.



Les Hivernales : 0,6 M€

Les Hivernales 2018 ont eu lieu du 28 novembre au 28 décembre sur l'esplanade Charles de Gaulle, et ont permis aux Montpelliérains de découvrir une centaine de commerçants et artisans locaux. La Ville a consacré **0,6 M€** aux hivernales 2018.

Les illuminations de Noël : 0,5 M€

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Montpellier s'est drapé de ses plus beaux atours et a accentué son côté féérique. La mappemonde qui est installée à cette occasion sur la Comédie constitue depuis 2014 un emblème de notre Ville.



**TOUS LES
VENDREDIS
SOIR***

**DU 6 JUILLET
AU 31 AOÛT**

**SUR L'ESPLANADE
CHARLES DE GAULLE**

*EXCEPTÉ LE 13/07



Les Estivales : 0,3 M€

Les Estivales de Montpellier, c'est un grand marché nocturne en plein air avec de nombreux exposants, des artisans, des bouquinistes et des stands pour goûter les produits de la région et se restaurer. Chaque année plus de 200 000 visiteurs viennent ainsi fêter l'été et découvrir directement les produits et vins de notre région.

La Ville a consacré un budget de **0,3 M€** aux estivales en 2018.

Le Grand Bazar

La 18^e édition du Grand Bazar s'est tenue les 5 et 6 octobre 2018. Le cœur historique de Montpellier a accueilli, dans une ambiance conviviale et festive, cette grande braderie des commerçants qui a été composée de 400 étals, mais aussi des brocantes, des animations de rue, des déambulations musicales proposées par une dizaine d'associations partenaires. Ce rendez-vous incontournable permet, deux fois par an, de flâner à la recherche de la perle rare, de faire de bonnes affaires, d'aller à la rencontre des commerçants et artisans du centre-ville et d'insuffler une énergie vitalisante dans les rues et ruelles de Montpellier.



2.3. La sécurité, la propreté et la lutte contre les incivilités

Notre politique en matière de sécurité vise à relever les défis d'une ville en pleine croissance et à répondre aux exigences des Montpelliérains sur ce droit fondamental. Depuis 2014 nous avons considérablement renforcé les moyens en matière de sécurité, en augmentant les effectifs de la police municipale et leur présence sur le terrain, et en lançant un vaste programme de développement de la vidéoprotection sur notre territoire.

Les actions réalisées tout au long de l'année 2018 s'inscrivent ainsi dans notre démarche continue d'amélioration des actions menées en faveur de la sécurité.

En parallèle, la Ville continue de mobiliser des moyens importants afin d'assurer la propreté et la salubrité de nos quartiers, en étroite concertation avec les habitants. La brigade de propreté et d'incivilités qui a été créée en mars 2018 témoigne de notre volonté de lutter contre les incivilités au quotidien, et d'ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à participer au bien-vivre ensemble.



2.3.1. La sécurité de notre ville

SECURITE : 15,3 M€



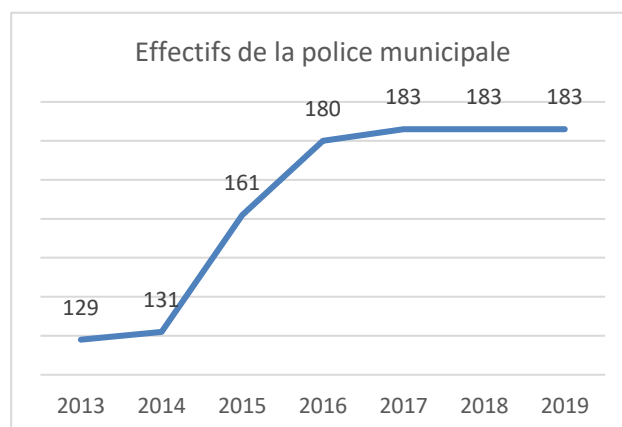
Depuis 2014 la Ville a renforcé considérablement ses moyens de sécurité afin de répondre aux exigences de nos concitoyens. En 2018, la Ville compte près de 300 dispositifs de vidéo-protection, un poste de commandement mobile, et des effectifs qui la classent comme la 6^e police municipale de France. A ces moyens de sécurité s'ajoutent 21 policiers nationaux sur Montpellier au titre de la police de sécurité du quotidien depuis septembre 2018.

Les 15,3 M€ de crédits mobilisés en 2018 traduisent notre engagement en faveur de la sécurité.

+ 41% de policiers municipaux depuis 2014

Montpellier compte au 31 décembre 2018 **183 policiers municipaux**. Les Montpelliérains bénéficient ainsi de la 6^e police municipale de France. La présence des policiers municipaux est essentielle pour répondre aux besoins de sécurité et de proximité d'une ville dont la population augmente rapidement chaque année.

A la demande de la Ville, le périmètre d'intervention des 21 agents de la police de sécurité du quotidien, prévu initialement sur le seul quartier Mosson, a été étendu au quartier Centre.





Une sécurité maximale lors des grands rendez-vous 2018

La police municipale assure chaque année la sécurisation de près de 180 événements sur Montpellier, tels que le FISE, la Fête de la Musique, les Estivales, le Tour de France, le 14 juillet... La retransmission des matches de la coupe du monde de football 2018 a fait l'objet d'un dispositif de sécurité comportant 50 policiers municipaux. De même, le marathon de Montpellier a mobilisé 90 agents de police : il s'agit de la manifestation faisant l'objet de la plus grande attention de par son étendue, la zone de surveillance s'étendant sur plus de 42 km.

Le développement de la vidéoprotection se poursuit

La Ville a lancé en 2014 un plan pluriannuel de développement de la vidéoprotection. L'objectif est de renforcer la sécurité des personnes dans les espaces publics et d'améliorer la fluidité de la circulation par la vidéo-verbalisation. Le système de vidéoprotection peut également fournir des informations à la police et à la gendarmerie. Dix-huit nouvelles caméras ont été installées en 2018 dans les secteurs Figuerolles, Boutonnet et Ecusson. La Ville a consacré **0,4 M€** (sur un total d'AP de 2,5 M€) à l'extension de la vidéoprotection en 2018, dont **0,1 M€** de frais d'études et de logiciels.



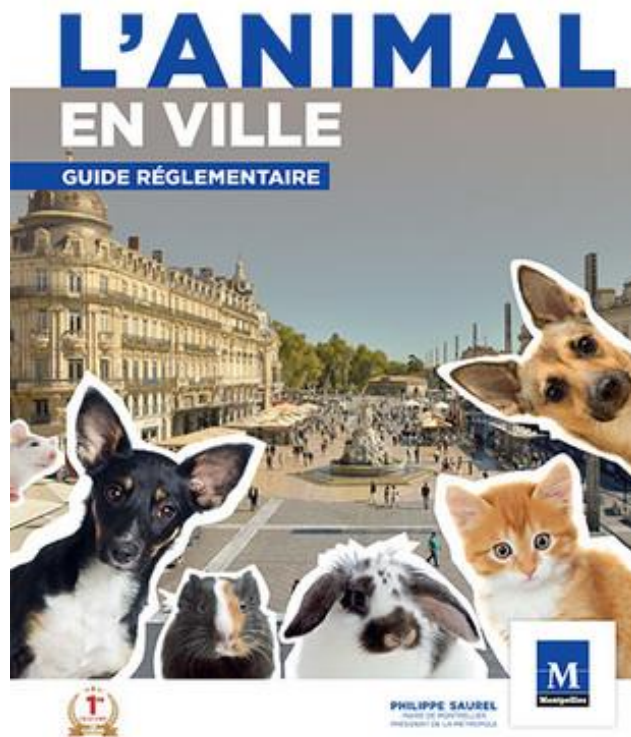
0,9 M€ pour sécuriser les crèches et les écoles en 2018

La Ville a lancé en 2017 un plan de sécurisation des écoles et des crèches. En 2018 **0,9 M€** de crédits ont été consacrés aux travaux de sécurisation. Les mesures prévues pour sécuriser le périmètre des bâtiments concernent notamment l'installation de serrures électroniques et visiophones, le renforcement et l'occultation des clôtures, des modifications des portails et portillons ou encore la pose de barreaudages sur les vitrages extérieurs (en rez-de-chaussée notamment).

L'animal en Ville

La Ville de Montpellier mène chaque année de nombreuses actions afin de faire en sorte que les animaux de compagnie s'intègrent de façon harmonieuse dans la vie de la cité. Il s'agit de favoriser le bien-être des animaux tout en faisant en sorte que les questions d'hygiène et de sécurité soient respectées. Les actions mises en œuvres comprennent entre autres la réalisation d'un guide réglementaire et d'un guide pratique à l'attention des propriétaires d'animaux, des soins et campagnes de stérilisation des animaux errants, ou encore l'organisation de la journée d'information « l'animal en Ville ».

Cet engagement pour l'intégration des animaux dans l'espace public a été récemment primé : la Ville de Montpellier a reçu en novembre 2018 le 1er prix du classement des villes de plus de 100 000 habitants où il fait bon vivre avec son chien, remis par l'association *30 millions d'amis*.



2.3.2. La propreté, l'hygiène et la salubrité

PROPRETÉ, HYGIENE ET SALUBRITE

LUTTE ANTI-TAGS : 1,2 M€

TOILETTES PUBLIQUES: 0,6 M€

HYGIENE ET SALUBRITE: 0,5 M€



Depuis 2015, le nettoyage de la voie publique est une compétence métropolitaine. La Ville de Montpellier continue cependant à agir en matière de propreté, notamment via l'installation et l'entretien de toilettes publiques ou encore en assurant la lutte anti-tag.



L'installation de nouvelles toilettes publiques

Des toilettes publiques ont été installées le 18 décembre 2018 dans le quartier Rondelet ; il s'agit des 25^e toilettes publiques mises en service depuis 2014. D'ici 2020 Montpellier sera dotée de 31 toilettes gratuites et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le coût annuel par toilette (location, entretien, eau et électricité) est d'environ 21 500€. L'implantation des toilettes est réalisée chaque année en concertation avec les habitants.

Les dépenses relatives à l'installation et au fonctionnement des toilettes publiques ont représenté **0,2 M€** en investissement et **0,4 M€** en fonctionnement en 2018.

La lutte anti-tags

Montpellier a été une des premières villes de France à mettre en place des interventions de lutte contre la pollution visuelle 7 jours sur 7. Chaque matin, les agents de la société prestataire de la Ville procèdent au retrait des affiches et graffitis sauvages, en conservant les œuvres de *street art* présentant un intérêt artistique.

Chaque année, environ 84000 affichages sauvages sont retirés et 48 000 tags sont enlevés, ce qui représente près de 91 000 m² nettoyés. La Ville a consacré un budget de **1,2 M€** à la lutte anti-tag en 2018,





Propreté, hygiène et salubrité

La Métropole et la Ville organisent chaque année des Opérations Propreté réalisées avec la contribution des habitants. Cette action novatrice nous permet d'agir avec les habitants, ces derniers devenant des ambassadeurs pour améliorer leur cadre de vie.

Par ailleurs, la Ville mène un effort important en matière d'hygiène et de salubrité. Cette action a représenté **0,5 M€** en 2018 (hors dépenses de personnel) et se décline en plusieurs axes :

- participation à l'entente interdépartementale contre la démolition (EID) ;
- hygiène du milieu urbain ;
- lutte contre le bruit ;
- inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments ; lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératisation, désinsectisation.

La Brigade de propreté et d'incivilités

La Brigade de Propreté et d'Incivilités (BPI) a été créée en mars 2018. Les 32 agents assermentés par le Procureur de la République patrouillent afin de faire respecter la propreté dans la ville. Ils ont une mission de sensibilisation et peuvent dresser des procès-verbaux complétés d'une amende de 68 euros pouvant être majorée jusqu'à 450€ en cas de récidive. Leur action a été complétée par un Code de la rue édité en 2018 pour rappeler les gestes civiques à accomplir afin de conserver un environnement propre.

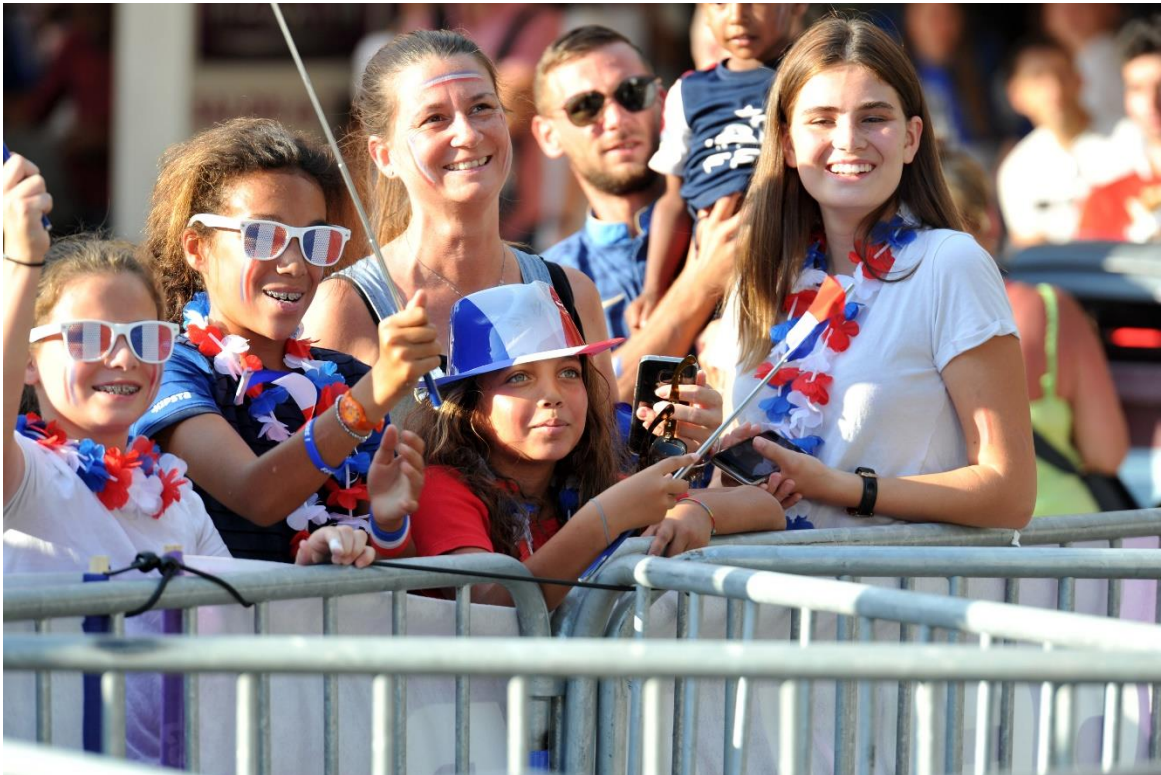


2.4. Le bien-vivre ensemble

En plus d'une ville où il fait bon vivre, Montpellier est aussi une ville bienveillante qui prend soin de chacun, une ville qui propose mille et une activités. Chaque jour, les Montpellierains construisent des liens sociaux forts grâce au sport ou à la culture. Notre politique vise à permettre à tous d'accéder à ces richesses et à ce dynamisme qui caractérise notre ville.

Les actions réalisées en 2018 répondent à cet objectif : il s'agit de faire en sorte, à travers un accès facilité aux services publics, que toutes les générations trouvent à Montpellier les moyens de s'épanouir, quelles que soit leurs ressources.

Le budget 2018 a ainsi conforté et renforcé les actions menées dans les domaines de la culture, du sport et de la jeunesse, des actions de proximité et de la solidarité.



2.4.1. La culture

CULTURE : 12 M€



Montpellier bénéficie d'une grande richesse culturelle : notre ville dispose d'un important patrimoine en la matière, composé d'équipements de proximité et d'équipements emblématiques qui rayonnent en France et à l'international.

Notre politique vise permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la culture en organisant de nombreuses manifestations et événements culturels chaque année. Le MoCo (Montpellier contemporain), qui rassemble le centre d'art, la Panacée et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts symbolise l'ambition internationale de Montpellier en matière culturelle.

La ZAT 2018 : 0,5 M€

La 12^e édition de la zone artistique temporaire (ZAT) a eu lieu au parc de la Rauze (Près d'Arènes) les 14 et 15 avril 2018. L'événement a permis aux Montpelliérains de découvrir des propositions artistiques surprenantes, à l'image de Dominoes, des dominos géants positionnés sur un parcours de 2,5 km du bassin Jacques Cœur au parc de la Rauze. Plus de 300 000 spectateurs ont pu assister à ces spectacles gratuits et accessibles à tous au cours desquels toutes les disciplines artistiques se sont mêlées.



La fête de la musique : 0,1 M€

Le 21 juin, Montpellier a célébré la musique vivante avec près de 30 rendez-vous musicaux dans quatre points emblématiques de la ville : la place de la Comédie, les Maisons pour Tous de chaque quartier, le Domaine d'O, ainsi que pour la seconde année consécutive, TraMusic en partenariat avec TaM : une rame de tramway qui s'est transformée en scène musicale mobile, en a accueilli 5 groupes tout au long de la soirée.



Des travaux sur notre patrimoine culturel : 0,7 M€

La Ville a consacré en 2018 **0,7 M€** pour les travaux portant sur notre patrimoine immobilier et mobilier à vocation culturelle, dont 0,2 M€ pour la sécurisation et la rénovation de l'église Sainte-Anne (AP : 1,9 M€). Le carré Sainte-Anne est l'espace d'exposition le plus visité de Montpellier, avec 130 000 visiteurs par an. Les travaux ont porté sur le remplacement de la structure d'acier des 16 pinacles par une structure en inox.

Une nouvelle AP pour la rénovation du domaine de Méric

Le budget 2018 a permis d'ouvrir une nouvelle AP d'un montant de **1,1 M€**, consacrée à la rénovation du domaine de Méric. Ce projet vise à mettre en valeur ce splendide lieu de notre patrimoine, qui fut la résidence d'été et la source d'inspiration du célèbre peintre Frédéric Bazille.





Les équipements culturels

La Ville assure la gestion de nombreux équipements culturels. Les crédits de fonctionnement courant dédiés ont été :

- Pour le Moco : **1,9 M€** de subvention (1,7 M€ étaient auparavant financés en régie directe par la Panacée)
- Pour le **Théâtre Jean Vilar : 0,5 M€**
- Pour les **Archives municipales: 0,2 M€**
- Pour le **Cinéma Nestor Burma : 0,1 M€**

Le MoCo (Montpellier contemporain), qui ouvrira ses portes le 29 juin 2019 et qui rassemble le centre d'art, la Panacée et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts (ESBA) viendra renforcer l'attractivité culturelle naturelle de Montpellier et faire de notre ville une place forte de l'art contemporain et une destination culturelle d'excellence.

2.4.2. Les sports et la jeunesse

SPORTS ET JEUNESSE : 10,9 M€



Montpellier est une ville qui brille par les performances de ses clubs et athlètes de haut niveau, mais aussi par la qualité de ses équipements. Avec des événements sportifs à dimension nationale et internationale ainsi que 700 clubs et associations qui bénéficient de 270 équipements municipaux, Montpellier occupe la première marche du podium des villes sportives de France. Cela est également rendu possible par la volonté de mettre le sport à la portée de tous dans tous les quartiers, via des équipements de proximité accessibles gratuitement. Le journal 20 minutes a ainsi décerné en 2018 la 1^{ère} place à Montpellier ex-aequo avec Paris dans le classement des villes les plus sportives de France.

L'histoire de Montpellier est également liée à celle de son Université, et donc à celle de sa jeunesse : un tiers de la population a moins de trente ans. Les efforts réalisés ont permis de faire de Montpellier une des villes les plus attractives et les plus accueillantes pour les étudiants : dans un palmarès 2018 des villes où il fait bon étudier, Montpellier occupe la 3^e place, grâce à son rayonnement international et son dynamisme⁹.



Les investissements sportifs réalisés en 2018 : 1,3 M€

Des travaux dans les stades, gymnases et salles de sport

Les travaux et études sur les stades, gymnases et salles de sport ont représenté **1 M€** en 2018. Ils ont notamment porté sur :

- la création de deux nouveaux terrains multisports : dans le parc Malbosc (0,1 M€) et sur la place Roquette (quartier Centre, 0,1 M€).

⁹ Classement réalisé par le magazine l'Etudiants en septembre 2018

Des travaux dans les stades, gymnases et salles de sport

- l'automatisation des accès aux équipements sportifs : 0,1 M€ (AP : 0,5 M€)
- travaux sur les terrains de beach soccer de la Rauze : 0,1 M€
- terrain de football de Grammont : travaux de traitement des abords du vestiaire et plantations dans le parking, 0,1 M€
- pose de gazon synthétique stade Sabathé : 0,1 M€.

Trois nouvelles AP ouvertes en 2018 en matière sportive pour le skate-park de Grammont, le Palais des sports Coubertin et le complexe de tennis de Grammont

Des manifestations d'envergure

L'édition 2018 du FISE a eu lieu du 8 au 13 mai 2018. 600 000 spectateurs sont venus assister à la plus grande compétition de sport free-style d'Europe qui a pris place sur les rives du Lez et devant l'Hôtel de ville. Plus de 2000 athlètes professionnels et amateurs de 40 nationalités différentes sont venus démontrer leur talent sur des équipements spécialement conçus pour l'événement, tandis que le public a pu faire l'expérience de la glisse.

La fête des sports 2018 organisée par la Ville et la Métropole le 10 juin a permis aux Montpelliérains de découvrir plus de 70 animations sportives au côté des associations locales au parc Montcalm.



Trois nouvelles AP ouvertes en 2018

La Ville a ouvert en 2018 trois nouvelles AP en matière sportive : une première pour le skate-park Grammont (4,1 M€) la seconde pour la rénovation du palais des sports Pierre de Coubertin (4,7 M€) et la dernière consacrée au complexe de tennis de Grammont (1,4 M€).





Des grands rendez-vous pour les amateurs de course à pied

Les amateurs de course à pied de tout âge ont pu s'en donner à cœur joie tout au long de l'année 2018, avec entre autres :

- Le Marathon qui a eu lieu le 25 mars 2018
- Les 10 kilomètres de Montpellier (14 octobre 2018)
- et les 20 kilomètres de Montpellier (25 novembre).

Nos actions en faveur de la jeunesse

Montpellier est une ville qui attire de très nombreux étudiants grâce à son dynamisme et sa qualité de vie. 46% de sa population a moins de 30 ans. C'est pourquoi la Ville propose de nombreux dispositifs d'aides financières à destination des jeunes, afin de les accompagner dans leurs démarches, notamment une aide au permis de conduire, des bourses d'études pour étudier à l'étranger, ainsi que les dispositifs Bourse Initiatives Jeunes (BIJ) et Bourses Animations Jeunes (BAJ) qui offrent un soutien financier aux projets réalisés par des jeunes ou en direction des jeunes.



L'espace jeunesse

L'espace jeunesse est un lieu d'accueil qui dirige et informe les jeunes de 12 à 29 ans, qu'ils soient étudiants, actifs ou demandeurs d'emploi. Depuis le 5 septembre 2018 l'espace jeunesse a intégré ses nouveaux locaux à l'hôtel French Tech afin de bénéficier de la synergie avec la Mission locale des jeunes et les startups hébergées sur place.

Le Conseil Montpellierain des Jeunes

78 jeunes Montpelliérains, âgés de 16 à 29 ans, composent le nouveau Conseil montpelliérain de la jeunesse (CMJ). Lieu de débat privilégié, le CMJ permet aux jeunes de participer pleinement à la vie de la cité en réalisant des projets collectifs.



MAISONS POUR TOUS : 8,8 M€



Les 23 Maisons pour tous de notre Ville sont des lieux privilégiés de proximité pour Montpelliérains, à la fois espaces d'accueil, d'information, de loisirs et de culture. Elles proposent plus de 560 activités différentes sur 1800 créneaux horaires ; 15 000 Montpelliérains pratiquent chaque année une activité en Maison pour tous. Ouvertes sept jour sur sept à des horaires accessibles à tous, elles remplissent une mission essentielle de service public de proximité et contribuent à créer du lien social entre les habitants.

En octobre 2018, la 23^e Maison pour Tous a ouvert ses portes dans le quartier Mosson : la Maison pour Tous Louis Feuillade, consacrée aux cultures urbaines et à l'image.



Des lieux d'animations et de rencontres

Le panel d'activités proposé par les Maisons pour tous et leurs partenaires associatifs est extrêmement varié. Les Montpelliérains de toutes générations peuvent ainsi découvrir ou pratiquer tout au long de l'année des activités innovantes à tarif gratuit ou accessible et ouvertes à tous sous forme d'ateliers, de stages vacances ou d'événements ponctuels. En 2018, 2000 actions ponctuelles (spectacles, expositions, manifestations festives, AG associatives, carnaval...) se sont déroulées dans les maisons pour tous et ont accueilli plus de 160 000 participants. Notre action dans les maisons pour tous permet de susciter et d'entretenir le mieux vivre ensemble tout au long de l'année.

L'ouverture de la maison pour tous Louis Feuillade

La Ville a réhabilité la salle Louis Feuillade située sur le Grand Mail pour créer la 23^e Maison pour Tous. L'équipement qui a ouvert ses portes en octobre 2018 est consacré aux cultures urbaines et aux cultures de l'image, en lien avec la Maison Pour Tous Léo Lagrange et le théâtre Jean Villard. La maison pour tous comprend une salle de spectacle de 130 places et une salle de cinéma de 90 places ainsi qu'un studio vidéo mis à disposition des vidéastes et cinéastes amateurs dans le domaine de la fiction et du clip. Le coût de cette maison pour tous est de 1,7 M€ (dont un financement de 0,4 M€ de l'UE), dont 0,1 M€ de travaux et d'acquisitions réalisés en 2018.



De nouvelles activités en 2018

De nouvelles activités ont été mises en place dans les maisons pour tous en 2018, notamment à l'occasion de l'ouverture de la maison pour tous Louis Feuillade :

-Arcadémie un atelier pour découvrir l'art du game design, du graphisme ; du codage et la création de jeux vidéo.

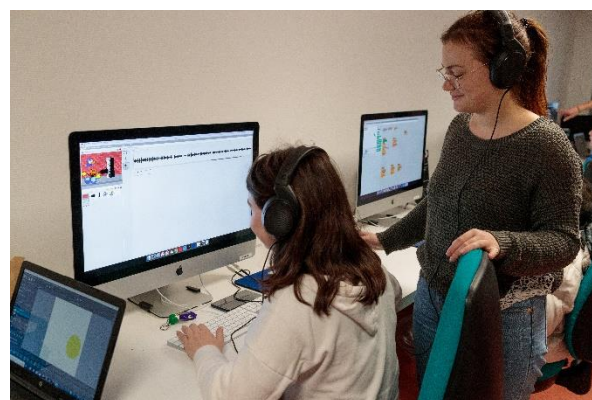
-Urban cité, un atelier de découverte du langage audiovisuel, de la culture cinématographique ; de la réalisation de courts métrages.

-Ciné junior, un atelier de réalisation de courts-métrages pour les enfants de 8 à 11 ans.



Des lieux de vie et de solidarité

Les Maisons pour tous encouragent les rencontres et l'échange autour d'activités innovantes, participant ainsi au lien social. Y sont organisées des séances de projections cinéma, des ateliers conte ou lecture pour les enfants, la découverte de langues étrangères pour les tout-petits comme pour leurs parents... Les Maisons pour tous participent ainsi au « mieux vivre ensemble » tout au long de l'année.



Atelier numérique à la maison pour tous Louis Feuillade

LA SOLIDARITÉ

14 M€ DEDIÉS AUX ACTIONS SOLIDAIRES EN 2018



La Ville de Montpellier intervient chaque année pour répondre aux besoins des Montpelliérains les plus modestes au côté du CCAS et de la Métropole. La politique sociale de la Ville vise à accompagner ceux qui sont âgés, en situation de handicap ou en difficulté, à leur apporter un vrai soutien, et ainsi œuvrer au bien vivre ensemble. Ce principe a continué de guider notre action en 2018.



Lors de la 14^e édition de l'âge d'Or en fête qui s'est tenue le 17 avril 2018, les seniors ont pu essayer une multitude d'activités et assister à de nombreux jeux et spectacles.

12,1 M€ de subvention pour le CCAS

La subvention versée au CCAS en 2018 s'est élevée à **12,1 M€**. Le CCAS intervient en matière d'action sociale pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté. Le CCAS intervient de plus pour mettre en place des actions à destination des seniors ainsi que des lieux de vie. Sept EHPAD sont ainsi gérés par le CCAS, qui anime également le réseau des 17 clubs de l'âge d'Or. Plus de 8000 adhérents participent chaque année aux activités proposées par les 17 clubs de l'âge d'or, dont plus d'une centaine sont en accès libre et gratuites.

La Cohésion Sociale : 1,9 M€

En 2018 la Ville de Montpellier a consacré **1,9 M€** en faveur de la cohésion sociale dans toutes ses dimensions. Ceci se traduit notamment par la mise à disposition des locaux de la Maison des associations Simone de Beauvoir à des structures sociales et solidaires.

De plus, la Ville organise chaque année de nombreuses actions en matière de prévention, de soutien aux droits des citoyens, d'insertion des personnes handicapées ou encore de lutte contre les discriminations,





De nombreuses associations interviennent en partenariat avec le CCAS au sein du CEIS

L'ouverture du Centre d'expérimentations et d'innovation sociale (CEIS)

Le CCAS a ouvert le 18 octobre 2018 le Centre d'expérimentations et d'innovation sociale (CEIS), un espace collaboratif de mixité sociale dont l'objectif est de favoriser l'insertion sociale, professionnelle et numérique des Montpelliérains les plus défavorisés. Son action est organisée autour de 4 grands axes : lutter contre la fracture numérique et limiter les risques de ruptures de parcours, accompagner les citoyens dans leurs problématiques budgétaires, se remobiliser dans son parcours d'insertion et être acteur d'une démarche collective, proposer des actions de prévention pour faciliter l'insertion.

La mise en place de colocations étudiantes dans les EHPAD

Depuis septembre 2018, la Ville et le CCAS de Montpellier ont mis en place des **colocations étudiantes** dans 3 EHPAD avec pour ambition de changer le regard sur la vie en EHPAD, de rompre l'isolement et la précarité et de renforcer le lien social et intergénérationnel.

Onze étudiants se sont installés au sein des 3 EHPAD en échange d'un loyer modéré et de 3 heures d'activités bénévoles minimum aux résidents. Ce projet solidaire a été récompensé par les prix Territoria Or 2018 dans la catégorie Civisme et Citoyenneté et du prix Coup de cœur de territoires audacieux.



De nouveaux projets en matière de solidarité

Le dispositif du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) associant le CCAS et la plateforme de rénovation énergétique de Montpellier Méditerranée Métropole, vise à lutter contre la précarité énergétique en mettant en relation les ménages et les intervenants spécialisés.



Le CCAS de Montpellier a mis en place en 2018 le SLIME afin d'aider les ménages modestes à améliorer la performance énergétique de leur logement

2.4.5.Des relations au public au plus proche des Montpelliérains

RELATIONS AU PUBLIC : 7,6 M€



La Ville de Montpellier accompagne chaque étape de la vie de nos concitoyens avec la tenue de l'état civil, les élections, le recensement, la délivrance des cartes d'identité et passeports, la vaccination, les mariages, la gestion des cimetières et des pompes funèbres. Depuis la fin de l'année 2017 la Ville a de plus hérité de deux nouvelles missions: la gestion des PACS et le changement de prénom.

Notre démarche d'amélioration de la qualité de nos services est reconnue au niveau national : notre certification Qualiville¹⁰ est renouvelée depuis 2010, et la Ville a reçu le premier prix Afnor pour la qualité de l'accueil et la relation usagers des communes de plus de 100 000 habitants en 2016. La Ville a poursuivi en 2018 la démarche de certification qualiville par laquelle nous sommes engagés dans un processus d'amélioration continue de nos services. La qualité de nos services publics est en effet régulièrement saluée par les Montpelliérains.



Des nouvelles missions exercées en 2018

La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle a mis en place de nouvelles missions pour les communes, notamment le PACS et le changement de prénom. Ces deux nouvelles missions ont ainsi été exercées pour la première fois en année pleine en 2018 par la Ville de Montpellier.

¹⁰ La certification Qualiville, décernée par l'Afnor, récompense la qualité des services proposés aux usagers dans différents domaines : vie quotidienne, état civil, accueil central/standard, administration des cimetières, urbanisme, enfance, éducation, aire piétonne, fourrière, police municipale...

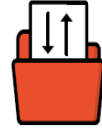
La qualité de l'accueil saluée par les Montpelliérains

L'enquête de satisfaction réalisée auprès des Montpelliérains en 2018 montre que les usagers sont globalement satisfaits de la qualité des services d'accueil de la Ville : 97% se déclarent satisfaits de l'accueil sur les sites municipaux recevant le public, 95% affirment que la prestation demandée a été effectuée rapidement, 99% considèrent que le personnel s'est montré aimable et courtois. Ces retours positifs témoignent des efforts réalisés pour améliorer en continu la qualité du service. Ces efforts passent notamment par l'amélioration constante des procédures, la formation du personnel, l'harmonisation des pratiques, le développement de la polyvalence et du travail transversal ou encore l'adaptation des locaux.



97 %

des usagers interrogés sont satisfaits de l'accueil sur les sites municipaux recevant le public, dont 86 % très satisfaits et 11 % plutôt satisfaits. En 2015, seulement 61 % des usagers se disaient très satisfaits et 89 % en 2017.



92 %

de réponses aux courriers-fax dans un délai de 15 jours. 1 812 demandes ont été traitées en 2017. 97 % de réponses ont été apportées aux courriels dans un délai de 5 jours pour les 6 225 requêtes reçues l'an dernier.



58 653

demandes d'acte d'état civil traitées en 2017 avec un taux de 98,74 % de délivrance des actes sous 5 jours.



93,5 %

des signalements effectués en 2017 au poste de police de l'hôtel-de-Ville ont été traités dans les délais annoncés.



251 338

appels pris en charge par le standard de la Ville de Montpellier, affichant un taux de satisfaction de 90,52 % auprès des habitants.

ET AUSSI...

- les locaux sont accessibles aux PMR et poussettes (**100 %**),
- des horaires d'ouverture adaptés (**94 %**),
- la prise en charge s'est faite rapidement (**94 %**),
- la prestation a été délivrée rapidement (**95 %**),
- le personnel était aimable/courtois (**99 %**).

2018, une année riche en projets pour les Montpelliérains

2018 fut une année riche en projets dans tous les domaines, qui nous a permis de continuer à œuvrer à l'amélioration du cadre de vie des Montpelliérains. Parmi les éléments majeurs qui ont marqué l'année :



Ces quelques exemples témoignent de la variété des actions qui ont été réalisées en 2018 par notre Ville. De plus, les indicateurs de gestion sont positifs et avantageux par rapport à la moyenne des villes de notre strate : les dépenses sont maîtrisées et le niveau de dette est bien inférieur à la moyenne nationale ; les objectifs du contrat financier avec l'Etat sont tenus.

L'année 2018 s'est ainsi inscrite dans le cap fixé depuis 2014 : faire plus avec moins, tout en contribuant à améliorer le quotidien de chacun.

¹¹ Construction nouvelle cuisine centrale restauration scolaire, construction groupe scolaire Mosson, construction du groupe scolaire Coteau, ZAC de la Restanque, construction école site du Conservatoire, rive gauche équipements publics, rénovation palais des sports de Coubertin, Skate park de Grammont, Rénovation du domaine de Méric, construction restaurant scolaire et bibliothèque du groupe scolaire Armstrong Bon, Consuls de mer 4 nouveau grand cœur, complexe tennis Grammont, jardin des héros, jardin de la reine, création d'un restaurant scolaire groupe scolaire Condorcet

¹² Notamment ouverture du Centre d'expérimentations et d'innovations sociales, mise en place de colocations étudiantes dans les EHPAD, lancement du dispositif SLIME.

Annexes

IV – ANNEXES

PRESENTATION DU CA 2018 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

Annexe n°1- Présentation du CA 2018 selon l'article L2313-1 du CGCT

1 - Eléments de contexte

Le budget 2018 a été élaboré dans une logique de bon emploi des fonds publics et de transparence. Les résultats de son exécution révèlent une année 2018 dynamique et respectueuse de nos engagements. : la Ville a poursuivi ses efforts de gestion et a tenu les objectifs du contrat financier conclu avec l'Etat, en continuant d'améliorer la qualité des services proposés aux Montpelliérains et sans avoir recours au levier fiscal.

1.1 – Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 295,8 M€ et les recettes réelles de fonctionnement à 341,4 M€. L'épargne brute s'élève ainsi à 45,6 M€, marquant un recul par rapport à 2017 (48 M€). L'épargne nette s'élève à 31,0 M€ et diminue par rapport à 2017 (37,7 M€), en grande partie du fait d'une opération de remboursement anticipé de capital à hauteur de 3,5 M€.

1.2 – La protection du pouvoir d'achat des Montpelliérains, axe majeurs de ce mandat

Le bloc communal Ville de Montpellier / Montpellier Méditerranée Métropole a fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur ce mandat. En ne modifiant ni les taux, ni les abattements pratiqués, **Montpellier et Paris sont les 2 seuls blocs communaux qui n'ont pas eu recours au levier fiscal depuis 2014.**

De plus, notre politique d'abattements facultatifs a été maintenue en 2018, permettant ainsi des allègements fiscaux conséquents pour les foyers montpelliérains les plus modestes.

1-3 – Une maîtrise de la dette et de la capacité de désendettement de la Ville

L'encours de dette de la Ville de Montpellier s'établit à 186 M€ au 31 décembre 2018, et est inférieur de 43% à celui des collectivités de taille comparable. La capacité de désendettement exprimée en année s'établit à 4,1 ans en 2018 (3,8 ans en 2016). Malgré ce léger rebond la Ville présente un niveau de dette soutenable (dans le cadre des contrats financiers avec l'Etat, seules les collectivités dont le ratio de désendettement est supérieur à 12 années sont soumises à des objectifs de réduction de leur encours de dette).

1.4 – Un dynamisme démographique de notre territoire nécessitant des nouveaux équipements

Sur les 3 derniers recensements connus, la Ville de Montpellier a vu sa population croître de 268 244 à 279 845 habitants, soit + 11 601 habitants.

Ce solde démographique de 4000 nouveaux habitants chaque année doit s'accompagner d'une offre de services publics adaptés. Les choix effectués lors de l'année 2018 ont pris en compte cette exigence, notamment en inscrivant de nouvelles Autorisations de programme (AP) pour la création de nouveaux groupes scolaires (Mosson, Coteau, Ecole du conservatoire).

2 - Priorités du budget

L'exécution du budget reflète les priorités de la Ville tout au long de l'année 2018 :

- L'éducation et l'enfance afin d'accompagner le développement et la réussite scolaire de nos enfants, et ainsi donner toutes les clés aux adultes de demain pour réussir leur intégration sociale et leur parcours professionnel. La Ville a consacré 32% de son budget réel à cette thématique.
- L'amélioration du cadre de vie, afin d'embellir la cité et de faciliter le quotidien des Montpelliérains. Cette politique fait l'objet d'une co-construction avec les Montpelliérains en vue de répondre à leurs besoins.
- La sécurité, la propreté et la lutte contre les incivilités, afin de relever les défis d'une ville en pleine croissance et d'assurer la propreté et la salubrité.

Le bien vivre ensemble pour que toutes les générations trouvent à Montpellier les moyens de s'épanouir, quelles que soit leurs ressources, à travers un accès facilité aux services et équipements publics.

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement (en M€)

Fiscalité directe	197,5
Fiscalité indirecte	18,7
Atténuations de charges	0,4
Dotations et compensations	77,2
FCTVA (fonctionnement)	0,3
Produit des services et du domaine	28,3
Subventions et participations	15,9
Reprises sur provisions	0,4
Recettes exceptionnelles	2,7
Total	341,4

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

Personnel	172,5
Fonctionnement courant	56,6
Attribution de compensation	39,3
Subventions de fonctionnement	23,0
Dépenses exceptionnelles	0,2
Charges financières	3,4
Provisions	0,8
Total	295,8

3.3 – Recettes réelles d'investissement (en M€)

Autres recettes	1,2
Avances infra annuelle	18,6
FCTVA et TA	6,6
Recours à l'emprunt	5,0
CLTR	10,0
Résultat de fonctionnement capitalisé	17,5
Subventions d'équipement	10,0
Total	68,9

3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

Avances infra annuelles	16,5
Capital de la dette	10,8
Remboursement anticipé de capital	3,7
Dépenses d'équipement	69,0
Remboursement TA	0,4
Total	100,4

4 - Montant du budget consolidé

Le montant du Compte administratif 2018 s'élève à **460,3 M€** en recettes et **433,8 M€** en dépenses. Le solde des reports est de -7,2 M€.

Le résultat brut s'établit ainsi à 26,5 M€ et le résultat net à 19,3 M€.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les créations et variations d'Autorisations de Programme (AP) significatives sur 2018 sont retracées ci-après :

Numéro d'AF	Intitulé de l'AP	Montant de l'AP initial	Variation d'AP 2018	AP totale au CA 2018	CP réalisés
2013I22	PRU CEVENNES	15 386 970	3 095 166	18 482 136	2 803 932
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC MARIANNE	12 203 718	720 000	12 923 718	258 000
2013P16	EAI	41 020 000	2 000 000	43 020 000	6 400 000
2013P21	PONT ANDRE LEVY	8 018 730	-1 100	8 017 630	
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	2 040 000	410 000	2 450 000	407 756
2016I02	ECOLE PAPE CARPANTIER	4 000 000	500 000	4 500 000	785 967
2016P02	ANRU 2	532 500	77 500	610 000	160 836
2016P04	DEVANTURES COMMERCIALES	800 000	-330 000	470 000	105 580
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	650 000	150 000	800 000	
2016P07	CRECHE RIVE GAUCHE	6 100 000	-6 100 000	0	
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	9 015 000	174 000	9 189 000	943 200
2017I05	EXTENSION CRECHE T. SENTIS	600 000	1 044 680	1 644 680	903 673
2017P06	ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE TENSION PORT MARIANNE	6 659 000	-91 000	6 568 000	
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	0	4 116 000	4 116 000	99 111
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	0	4 123 000	4 123 000	1 560
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	0	1 410 000	1 410 000	
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	0	4 000 000	4 000 000	8 290
2018I05	JARDIN DE LA REINE	0	1 100 000	1 100 000	
2018P01	CONSTRUCTION NOUVELLE UNITE CENTRALE DE PRODUCTIO	0	25 000 000	25 000 000	
2018P02	GROUPE SCOLAIRE MOSSON 2021	0	15 000 000	15 000 000	
2018P03	GROUPE SCOLAIRE COTEAU 2022	0	15 000 000	15 000 000	
2018P05	ZAC RESTANQUE	0	13 400 000	13 400 000	430 000
2018P06	CONSULS DE MER 4 NGC	0	1 663 000	1 663 000	743 900
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	0	8 100 000	8 100 000	1 980 000
2018P08	ECOLE ELEM CONSERVATOIRE	0	8 600 000	8 600 000	
2018P09	GS ARMSTRONG BON	0	1 800 000	1 800 000	
2018P10	GS CONDORCET	0	800 000	800 000	
2018P11	JARDIN DES HEROS	0	1 170 000	1 170 000	

Au 31/12/2018, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établit à 321 M€. Les CP mandatés en 2018 s'établissent à 42,2 M€.

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

L'épargne brute s'élève à 45,6 M€, l'épargne nette (hors opérations exceptionnelles) à 31,0 M€ en prenant en compte une opération de remboursement anticipé du capital de dette à hauteur de 3,7 M€. Le calcul est le suivant :

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2018
Recettes de fonctionnement	341,4 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	292,4 M€
EPARGNE DE GESTION	49,0 M€
- Intérêts	3,4 M€
EPARGNE BRUTE	45,6 M€
- Remboursement du capital de la dette (hors remboursement anticipé de capital à 3,7 M€)	10,8 M€
EPARGNE NETTE	34,8 M€

7 - Niveau d'endettement

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 182,2 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et de recours à l'emprunt à hauteur de 15 M€ en 2018 (dont 10 M€ au titre d'un Contrat Long Terme Renouvelable).

Le taux moyen de la dette a diminué en 2018. Nos emprunts sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. Notre dette est composée à 50% de taux fixes et à 50% de taux variables. Notre encours de dette par habitant est inférieur de 44% à celui des communes de notre strate.

La Ville continue sa politique de diversification des prêteurs et des modes de financement. Les retours du secteur bancaire montrent la grande confiance dont bénéficie le financement de la Ville de Montpellier : 100% des établissements consultés répondent à nos appels d'offre.

ENDETTEMENT	pour mémoire CA 2017		CA 2018	
DETTE GLOBALE	181,8 M€		182,2 M€	
TAUX MOYEN	1,94%		1,86%	
<i>Encours à taux fixe</i>	91,4 M€	50%	90,9 M€	50%
avec un taux moyen de	3,40%		3,26%	
<i>Encours à taux variable</i>	90,4 M€	50%	91,3 M€	50%
avec un taux moyen de	0,43%		0,44%	

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit à 4 ans en 2018 et se calcule ainsi :
Capacité de désendettement = 182,2 M€ (encours de dette) / 45,6 M€ (épargne brute)

9 - Niveau des taux d'imposition

Depuis 2014, nous avons maintenu des taux d'imposition stables pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité). En 2018 cet axe fort de notre gestion financière, a été confirmée.

Dans notre strate, seule la Ville de Paris, dont le statut n'est pas comparable au notre, a fait le même choix depuis le début de ce mandat.

Nos taux d'imposition sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2018 :

Principaux ratios	Valeurs 2018
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1049 €
Produit des impositions directes/population	700 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1210 €
Dépenses d'équipement brut / population	245 €
Encours de dette / population	646 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	239 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,31 %
Effort fiscal	1,59
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	89,9 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20,2 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	53,4 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	13,3 %

11 - Dépenses de personnel

La masse salariale s'établit au compte administratif 2018 à **172,5 M€**. Elle enregistre une évolution de +0,9% par rapport à 2017 (170,9 M€). Le processus de mutualisation des effectifs entre la Ville de Montpellier et la Métropole a continué en 2018, et a concerné plusieurs services (finances, affaires juridiques, contrôle de gestion, organisation et évaluation). Les effectifs propres à la Ville au 31/12/2018 sont de 3853 agents en activité.

L'évolution des dépenses de personnel entre 2017 et 2018 est due à plusieurs facteurs. En premier lieu, les mesures statutaires imposées par l'Etat aux collectivités locales ont impacté la masse salariale de la Ville :

- Le glissement vieillesse technicité (avancements de grade et d'échelon, promotions internes des agents), pour un coût estimé à 1,3 M€.
- La réforme du régime indemnitaire des agents, pour un coût estimé d'1 M€.
- La réforme de réintroduction du jour de carence dans la fonction publique : -0,4 M€

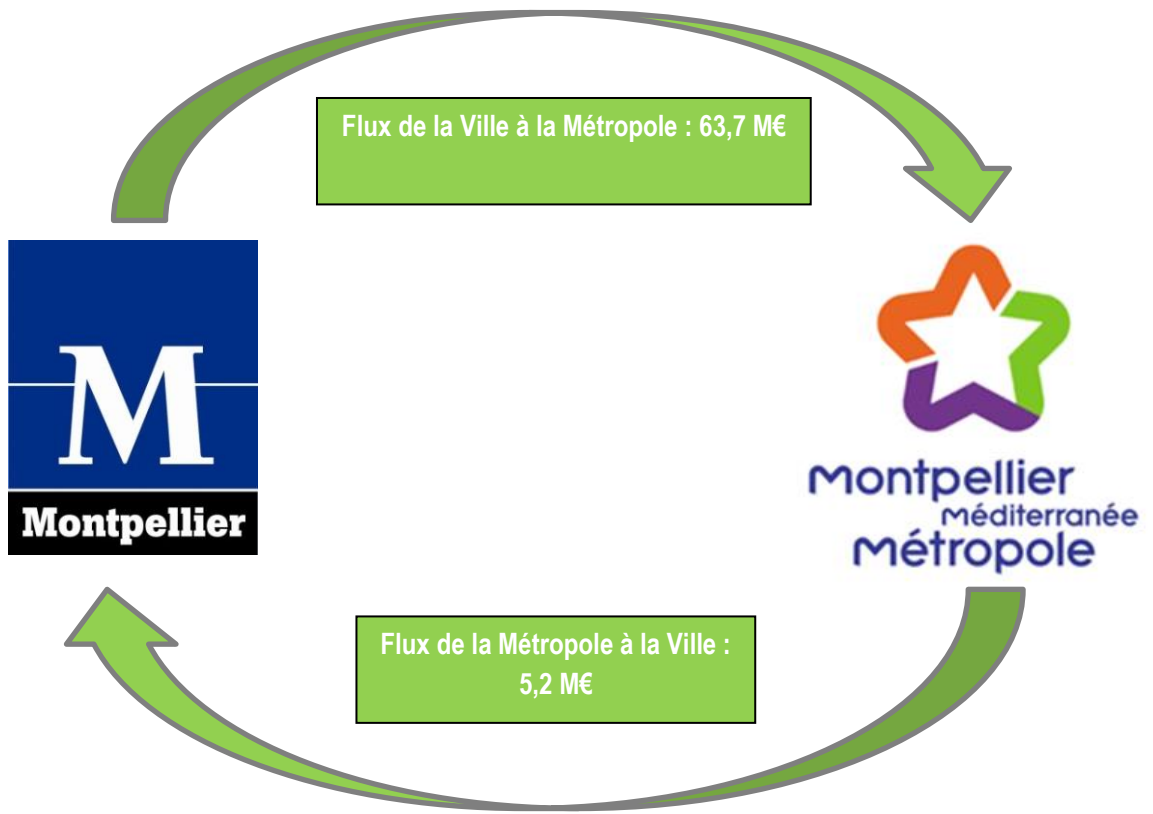
Annexe n°2 : Miroir budgétaire Ville centre/ Métropole

Flux de la Ville à la Métropole

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2018 de référence	Montant mandaté Ville Montpellier en €	Montant titré 3M en €	Solde	Note
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations	5 139 463,00	5 139 463,00	5 139 463,00	-	
	Fonds de concours Voirie 2016/2017	Métropole/Ville	4 542 530,31	-	4 542 530,31	4 542 530,31	Equilibre à venir en 2019
	Participation Ville protocole NPNRU2 Mosson Cévennes	Délibération et protocole de préfiguration	160 836,26	160 836,26	160 836,26	-	
	Participation gestion des milieux aquatiques 3M	Convention de gestion	132 925,76	132 925,76	132 925,76	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	39 237 489,29	39 237 489,29	39 237 489,29	-	
	Remboursement cours d'eau et fontaines 2017/2018	Convention de gestion	453 940,00	499 999,57	546 059,57	46 060,00	Equilibre à venir en 2019
	Remboursement de frais fonctionnement bibliothèque P.Langevin	Convention de gestion	130 830,98	130 830,98	130 830,98	-	
	Remboursement de frais archives municipales E.Zola	Convention de gestion	89 592,35	89 592,35	89 592,35	-	
	Remboursement charges énergie 2017/2018 bâtiments Sport	Convention de gestion	67 043,12	73 845,39	67 043,12	6 802,27	Equilibre en cours: rattachements Ville de 6802,27€ à annuler en 2019
	Frais de structure 3% remboursement 3M aménagement durable du territoire	Convention de service commun	25 047,70	25 047,70	25 047,70	-	
	Frais de structure 3% remboursement cabinet, direction générale, chauffeurs	Convention de service commun	4 615,94	4 615,94	4 615,94	-	
	Frais de structure 3% protocole	Convention de service commun	268,05	268,05	268,05	-	
	Frais de structure 3% culture	Convention de service commun	4 239,49	4 239,49	4 239,49	-	
	Mise à disposition plateforme de dématérialisation des marchés	Convention de démat marchés	7 769,78	7 769,78	7 769,78	-	
	Plate forme E services mutualisés	Convention de gestion	9 028,16	-	9 028,16	9 028,16	Equilibre à venir en 2019
	Redevance spéciale ordures ménagères	Délibération	625 118,50	625 118,50	625 118,50	-	
	Remboursement Fonds d'Aides aux Jeunes 2018	Convention	127 000,00	127 000,00	127 000,00	-	
	Mises à disposition descendantes personnel	Convention de service commun et mises à disposition Descendante	12 958 611,60	12 958 612,60	12 974 685,37	16 072,77	Equilibre à venir en 2019
	TOTAL			63 716 350,29	59 217 654,66	63 824 543,63	4 606 888,97
Dont Investissement			9 975 755,33	5 433 225,02	9 975 755,33	4 542 530,31	
Dont Fonctionnement			53 740 594,96	53 784 429,64	53 848 788,30	64 358,66	

Flux de la Métropole à la Ville

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2018 de référence	Montant titré Ville Montpellier en €	Montant mandaté 3M en €	Solde	Note
Investissement	HABITAT 3M - Part 3M THIRORI	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	286 190,00	286 190,00	286 190,00	-	
	HABITAT 3M - Part 3M pour OPAH-RU St Guillem-Laissac Sud-Comédie pour 2017 (Concession Grand Cœur)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	39 000,00	-	39 000,00	39 000,00	Equilibre à venir en 2019
	HABITAT 3M - Part 3M pour POAH-RU Courreau/Figuerolles/Nord Ecusson pour 2017 (Concession Nouveau Grand Cœur)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	112 500,00	112 500,00	112 500,00	-	
	Remboursement travaux corbeilles à papier 2017	Convention de gestion	70 930,20	70 930,20	-	70 930,20	Equilibre à venir en 2019
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	505 401,77	505 401,77	505 401,77	-	
	Fonctionnement	Remboursement des charges énergétiques - maintenance équipements climatiques culture, moyens généraux, sports, charges énergies 2017	Convention de mutualisation	307 803,08	307 312,19	308 057,91	745,72
Remboursement frais imprimerie municipale (bulletins de salaire, élections professionnelles, imprimés, cartes de visite)		Convention de prestations de travaux d'imprimerie	12 057,55	12 057,55	5 817,14	6 240,41	Equilibre à venir en 2019
Théâtre Jean Vilar- participation aux actions menées par le théâtre dans le cadre de la politique de la Ville		Convention de partenariat théâtre JV /3M	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-	
Remboursement frais arrosage espaces verts cimetière 2016/2017		Convention d'occupation des locaux et de refacturation des charges de gestion	3 408,70	3 408,70	-	3 408,70	Equilibre à venir en 2019
Remboursement frais espaces verts		Convention de gestion	1 185 329,59	1 185 329,59	875 810,05	309 519,54	Equilibre en cours: paiement 3M pour le 4ème trimestre en 2019
Remboursement taxe foncière 3M			294 620,00	294 620,00	307 500,00	12 880,00	Equilibre en cours: rattachement 3M de 12 880€ à annuler en 2019
Loyer french tech 3M		Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	
Remboursement entretien véhicules 3M		Convention de gestion	184 663,49	184 663,49	228 725,09	44 061,60	Equilibre à venir en 2019
Remboursement collecte halles marchés		Convention de gestion	510 809,50	537 155,26	-	537 155,26	Equilibre à venir en 2019
Frais de structure 3% cabinet, secrétariat général, pôle ressources humaines, finances, organisation et évaluation, contrôle de gestion, chauffeurs, affaires juridiques, direction générale		Convention de service commun	38 310,63	38 310,63	38 310,63	-	
Frais de structure 3% Communication, presse		Convention de service commun	7 042,09	7 042,09	7 042,09	-	
Frais de structure 3% aménagement durable du territoire		Convention de service commun	6 324,34	6 324,34	6 324,34	-	
Mises à disposition ascendantes personnel		Convention de service commun et mises à disposition ascendante	1 372 722,79	1 311 563,74	1 311 563,74	-	
TOTAL				5 183 113,73	5 108 809,55	4 278 242,76	- 830 566,79
Dont Investissement			1 014 021,97	975 021,97	943 091,77	- 31 930,20	
Dont Fonctionnement			4 169 091,76	4 133 787,58	3 335 150,99	- 798 636,59	



Annexe n°3 : Etat des mutualisations

Service commun	Délib Métropole	Date Délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
DGS	18/12/2014	17/12/2014	Convention de création d'un SC de DGS	Directeur Général des Services	janv.-15	50%	50%	
DGS	14/04/2016	31/03/2016	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DT	juin-16	80%	20%	
				DGAS DPMAP		50%	50%	
				DGAS SVE		30%	70%	
				DGAS DAGF		50%	50%	
				DGAS CS		50%	50%	
				DGAS CS				
				DGAS SPET		90%	10%	
				DGAS DDEEI		70%	30%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial		50%	50%	
				Responsable mission dialogue public		50%	50%	
				Responsable mission Coordination interne et vie de l'intercommunalité		50%	50%	
DGS	26/07/2017	20/07/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	Directeur du Pôle Jeunesse et Sport	août-17	50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial				
DGS	20/12/2017	01/02/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DDADT	juin-16	57,76%	42,24%	
				DGAS Adjoint DDADT	mars-18			
DGS	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commun Direction Générale			51%	49%	
Direction de Cabinet	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	

			Direction de Cabinet					
Direction de Cabinet	31/03/2015	30/03/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	26/05/2016	28/04/2016	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	37,50%	62,50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	32%	68%	
Coordination des relations presse	29/06/2015	18/06/2015	Convention de création d'un SC de coordination des relations presse	Responsable des relations presse	juil.-15	50%	50%	
Direction des relations presse	14/12/2016	15/12/2016	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	44%	56%	
Direction des relations presse	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	35%	65%	
Direction de la communication	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de la communication	Directeur du SC de la communication	juin-15	50%	50%	
Direction de la communication	14/12/2016	15/12/2016	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTION S DE LA COMMUNICATION	mars-17	45%	55%	
Direction de la communication	18/10/2018	25/10/2018	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTION S DE LA COMMUNICATION	mars-17	49%	51%	
Direction du protocole et de	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction du	Directeur du SC Protocole et événementiel	juin-15	50%	50%	

l'événementiel			protocole et de l'événementiel					
Direction du protocole et de l'événementiel	29/06/2015	18/06/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur adjoint du protocole et de l'événementiel au sein du SC	juil.-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	16/12/2015	17/12/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier	janv.-16	50%	50%	
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	31/05/2018	26/06/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel Service protocolaire	Responsable du service protocole et accueil	juil.-18	50%	50%	
				Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commune Service protocole et accueil	SERVICE PROTOCOLE ET ACCUEIL	juil.-18	29%	71%	
Direction des Affaires juridiques et commande	21/07/2016	20/07/2016	Convention de création d'un service commun de direction des affaires	Directeur du SC des affaires juridiques et de la commande publique	août-16	50%	50%	

publique (DAJCP)			juridiques et de la commande publique					
Direction des Affaires juridiques et commande publique (DAJCP)	20/09/2018	27/09/2018	Convention de Service commune DAJCP	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	oct.-18	60%	40%	
Secrétariat général	25/10/2016	20/10/2016	Convention de création d'un service commun du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
Secrétariat général	02/11/2017	03/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
				Chargée de mission au sein du secrétariat général	déc.-17			
				Assistante de direction du secrétariat général	déc.-17			
				SERVICE COURRIER	janv.-18	19%	81%	
Secrétariat général	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER		24%	76%	
Culture	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction de la culture	Directeur du service commun de la culture	juin-15	50%	50%	
Culture	27/11/2017	23/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	36,35%	63,65%	

Culture	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	53%	47%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	14/12/2016	15/12/2016	Convention de création d'un SC de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales (PPHRS)	29/03/2017	30/03/2017	Convention de SC Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	PRHRS	mai-17	35%	65%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales (PPHRS)	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun PPHRS	PRHRS	mai-17	37%	63%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales (PPHRS)	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun PPHRS	PRHRS + Coordinatrice administrative	nov.-18			
Développement et Aménagement Durables du Territoire	27/11/2017	23/11/2017	Convention de création d'un SC Département du Développement et de l'Aménagement Durables	DDADT	janv.-18	57,76%	42,24%	

			du Territoire					
Développement et Aménagement Durables du Territoire (DDADT)	20/09/2018	27/09/2018	Convention de SC Département du Développement et de l'Aménagement Durable du Territoire	DDADT	janv.-18	57%	43%	
Direction des Finances	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de direction des Finances	Directeur du service commun des Finances	mars-18	50%	50%	
Direction des Finances	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction des finances	DF	oct.-18	52%	48%	
Solidarité et Vivre ensemble	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de département Solidarité et vivre ensemble	DGAS Département Solidarité et Vivre ensemble	mars-18	5%	15%	80%
Direction organisation études évaluation (DOEE)	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DOEE	DOEE	oct.-18	51%	49%	
Direction contrôle gestion	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DCGE	DCGE	oct.-18	51%	49%	
Direction des moyens généraux et des bâtiments (DMGB)	03/12/2018	28/11/2018	Convention de service commun DMGB	DMGB	janv.-19	50%	50%	

Annexe n°4 : Bilan annuel de gestion de la dette

Informations relatives à la gestion de la dette

La gestion active de la dette consiste pour une collectivité à établir une stratégie permettant de porter l'action que l'autorité municipale met en œuvre dans les meilleures conditions possibles, notamment en mobilisant le montant de financement strictement nécessaire et en se fixant un objectif de coût et de risque minimaux.

Ainsi, dès 2009 la Ville de Montpellier, précurseur en ce domaine, s'est dotée d'un règlement intérieur par Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009 dont l'un des axes primordiaux a été de définir une position claire par rapport aux produits structurés, qui se sont avérés toxiques et pénalisants pour certaines collectivités.

Ce règlement a fait l'objet d'une actualisation en 2018 : document de référence pour les services comme pour les élus ou les citoyens, ce nouveau Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et la dette, uniformisé à l'échelle de la Ville de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole, formalise les règles de gestion interne, dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Il a pour objectif principal d'améliorer la lisibilité des budgets en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire:

- Pour les dépenses, au travers de la gestion en Autorisations de Programmes Crédits de Paiements (APCP),
- Pour les recettes, au travers de la gestion active, transparente et responsable de la dette.

A ce titre, une information synthétique sur la dette de la Ville de Montpellier est proposée au Conseil Municipal à l'occasion du Compte Administratif 2018, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2018) :

BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2018

Pour mémoire : données CA 2017

Encours de dette au 31/12/2018 (hors CLTR) : 182 251 217,75 €

181 792 636,54 €

Produits structurés :

Néant

Pour mémoire, depuis 2009, Règlement intérieur "Produits structurés et gestion de la dette" (Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009) actualisé en 2018, Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération du 28 juin 2018)

Article 2 : le Conseil Municipal limite la possibilité de recourir aux emprunts bancaires aux zones 1A et 2B de la Charte GISSLER.

Taux moyen de la dette : 1,86%

Taux moyen de la dette : 1,89%

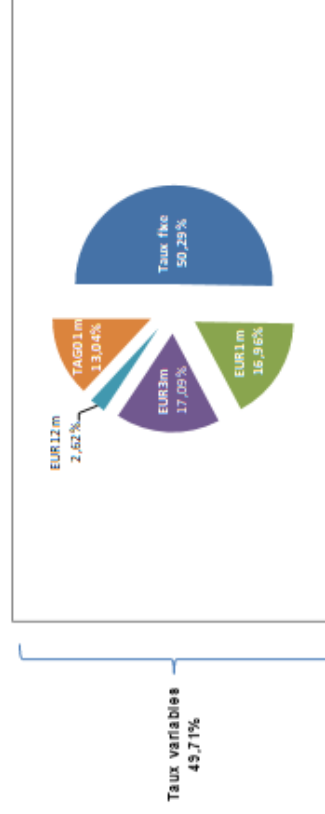
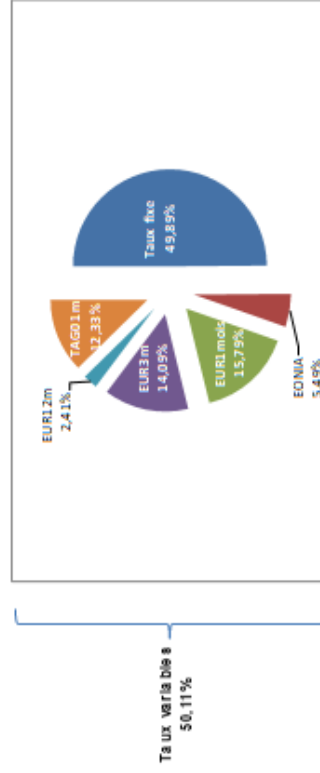
Annuité de 2018 (hors CLTR) : 10,8 M€ en capital
14,5 M€ en intérêts
y compris Rbs anticipé

Annuité de 2017 (hors CLTR) : 10,4 M€ en capital
3,5 M€ en intérêts

Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables : + 0,8 M€ d'intérêts sur l'annuité

+ 0,9 M€ d'intérêts sur l'annuité

Répartition par type de taux :



Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :

- EONIA (European Overnight Index Average) : taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour. C'est l'un des deux taux de référence de la zone euro, avec le taux qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an
- EURIBOR (EURO InterBank Offered Rate) 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est un taux court-terme (inférieur à un an), pour un mois, Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois)
- TAG (Taux Annual Glissant) 1 mois, 3 mois, 6 mois : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

2018 : LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 15 M€

- * Emprunt de 5 M€ auprès de la CAISSE DES DEP sur 25 ans en taux fixe de 1,87 % (n° 17004)
- * Tirage de 10 M€ auprès de DEXIA CREDIT LOCAL sur EONIA +0,12 % équivalent à 0% car l'EONIA est négatif actuellement (n° 793 L TR)

La Ville de Montpellier a encore la chance de bénéficier dans son encours d'un emprunt facilitant la gestion de la dette : il s'agit du Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR), appelé aussi emprunt revolving. Ce produit allie emprunt de long terme et ouvertures de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie. Les principes aux avantages de ce produit sont de piloter l'emprunt et sa durée en articulant les besoins structurels budgétaires et les besoins ponctuels de trésorerie, limitant ainsi les frais financiers, en s'assurant une capacité de réaction très rapide, à des conditions financières exceptionnelles compte tenu des marges négociées lors de la contractualisation. Outil efficace de pilotage concomitant du fonds de roulement et des résultats du Comptes Administratifs dans un souci d'optimisation du couple dette-trésorerie, c'est dans ce cadre qu'est intervenu le tirage de 10 M€ remboursé début janvier 2019 qui n'a rien coûté à la ville (marge de 0,12% sur un index non floored négatif de 30 pb).

LES OPERATIONS DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION : 3,7 M€

- * Remboursement d'un capital de 3 700 000 euros le 29/12/2018 auprès du CREDIT FONCIER sur EURIBOR 1 mois non floored + 0,69% sans indemnité. (n° 12003.4)

Les liquidités disponibles (notre trésorerie) ne sont pas rémunérées. Le désendettement constitue donc le meilleur placement de celles-ci, sous réserve d'une capacité de remboursement structurelle et de frais de remboursements limités. Le choix de rembourser est donc opéré en ciblant en priorité des contrats à marge élevée et sans indemnité. Sur cette opération, la Ville a remboursé un prêt à taux variable sans indemnité équivalent à une économie d'environ 250000 euros.

LES OPERATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE : 3,8 M€

- * Transformation d'un capital de 3 812 500 euros d'une dette sur EURIBOR 3 mois + 1,25 % à taux fixe de 1,30 % (équivalent marge de 0,37 % sur EURIBOR) (n° 12004)
Cette opération sécurise notre encours sur la durée restante de 15 ans avec une baisse de marge significative de 0,88 % soit une économie de 96 110,19 euros.

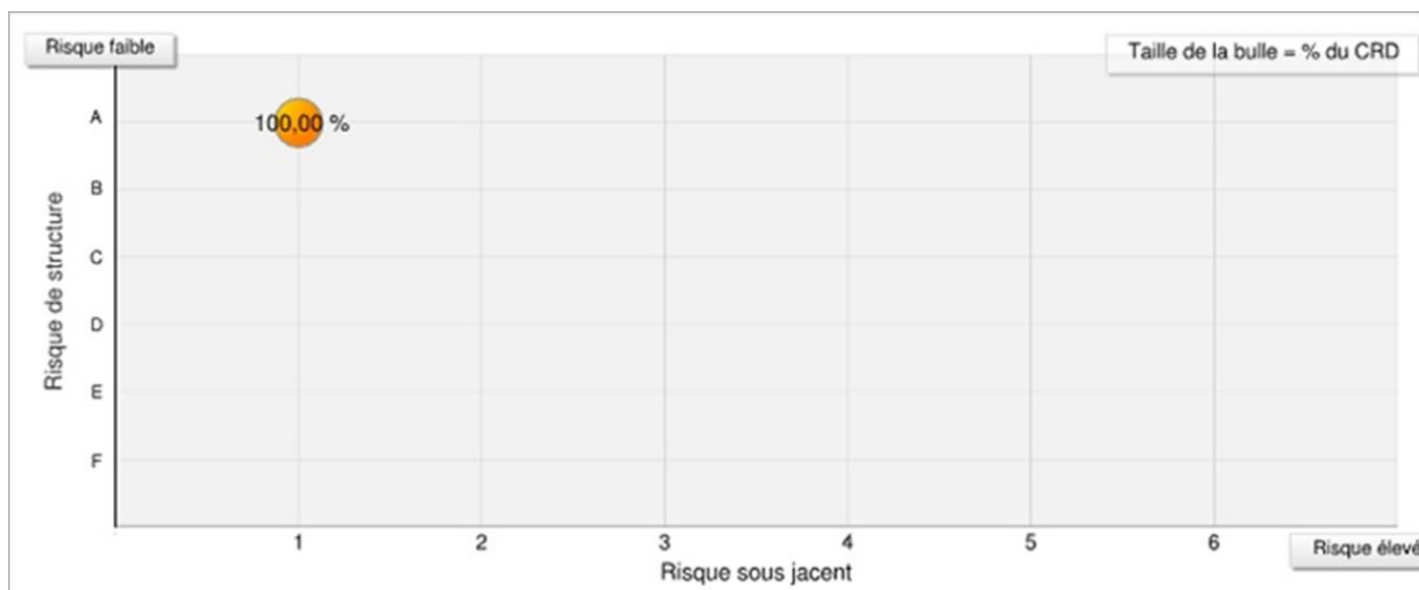
L'option stratégique retenue était de maintenir un rapport 50/50 entre taux fixe et taux variable car la période d'index négatif sur les taux variables perdure, ce qui nous permet de maintenir un niveau d'intérêt très faible sur la partie variable. Mais les niveaux de taux fixe étant parallèlement parmi les plus bas enregistrés, il est d'usage de se priver de transformer de la dette variable vers une dette taux fixe.

Chacune de ces dettes apporte son lot d'avantages et d'inconvénients ; il faut donc essayer de trouver le bon équilibre entre les deux.
La dette à taux fixe apporte sécurité et lisibilité. En revanche, dans une période de baisse des taux comme celle que nous avons connue ces dernières années, une dette à taux fixe n'aurait pas permis de bénéficier de baisses et aurait empêché toute souplesse de gestion : arbitrage vers le index le moins cher ; remboursement anticipé sans indemnité ; modification de l'intra annualité, etc....

C'est cette répartition qui nous permet aujourd'hui d'avoir un taux moyen meilleur que bien des collectivités.

Les actions engagées en 2018 en matière de renégociation de marges élevées ont été couronnées de succès avec une marge ramenée de 1,25 % à un équivalent de 0,37 % pour deux prêts Crédit Coopératif (la bascule du 2ème prêt sera effective qu'en 2019 et ne figure donc pas ci-dessus). Toutes les négociations menées n'ont pas encore abouties et l'année 2019 verra donc la poursuite des discussions engagées sur ce sujet avec nos partenaires financiers.

58 emprunts répartis auprès de 13 prêteurs dont 12 banques				
	pour mémoire au 31/12/2017		AU 31/12/2018	
DETTE GLOBALE	181,8 M€		182,2 M€	
TAUX MOYEN	1,89%		1,86%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	16 ans et 9 mois		15 ans et 2 mois	
Encours à taux fixe	91,4 M€	50%	90,9 M€	50%
avec un taux moyen de	3,30%		3,26%	
Encours à taux variable	90,4 M€	50%	91,3 M€	50%
avec un taux moyen de	0,43%		0,44%	



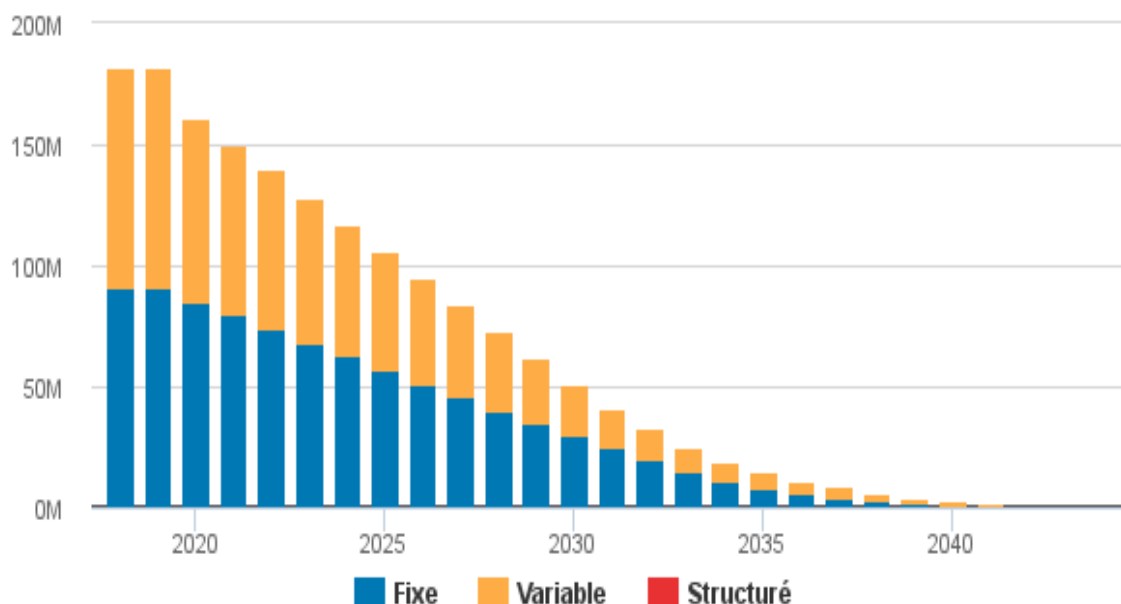
PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2018

La colonne « Tirage » reprend les mobilisations de financement réalisées en 2018 (cf. Les nouveaux emprunts ci-dessus).
La colonne « RA avec flux » correspond au Remboursement Anticipé de dette opéré par la ville.

Exer.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital	
					Amort.	RA avec flux
2018	181 792 636,54 €	15 000 000,00 €	17 873 042,58 €	3 331 623,79 €	10 841 418,79 €	3 700 000,00 €
2019	182 251 217,75 €	0,00 €	24 014 918,45 €	3 169 984,71 €	10 844 933,74 €	10 000 000,00 €
2020	161 406 284,01 €	0,00 €	13 976 211,80 €	3 048 659,63 €	10 927 552,17 €	0,00 €
2021	150 478 731,84 €	0,00 €	13 852 803,83 €	2 878 669,98 €	10 974 133,85 €	0,00 €
2022	139 504 597,99 €	0,00 €	13 806 448,22 €	2 777 006,82 €	11 029 441,40 €	0,00 €
2023	128 475 156,59 €	0,00 €	13 742 896,42 €	2 667 556,11 €	11 075 340,31 €	0,00 €
2024	117 399 816,28 €	0,00 €	13 663 781,08 €	2 527 869,70 €	11 135 911,38 €	0,00 €
2025	106 263 904,90 €	0,00 €	13 599 236,23 €	2 404 342,70 €	11 194 893,53 €	0,00 €
2026	95 069 011,37 €	0,00 €	13 476 701,99 €	2 234 047,54 €	11 242 654,45 €	0,00 €
2027	83 826 356,92 €	0,00 €	13 324 581,30 €	2 020 689,02 €	11 303 892,28 €	0,00 €
2028	72 522 464,64 €	0,00 €	12 661 812,23 €	1 785 188,93 €	10 876 623,30 €	0,00 €
2029	61 645 841,34 €	0,00 €	12 431 216,46 €	1 544 230,47 €	10 886 985,99 €	0,00 €
2030	50 758 855,35 €	0,00 €	11 397 880,28 €	1 284 772,54 €	10 113 107,74 €	0,00 €
2031	40 645 747,61 €	0,00 €	9 007 896,34 €	1 034 903,00 €	7 972 993,34 €	0,00 €
2032	32 672 754,27 €	0,00 €	8 197 700,75 €	814 387,75 €	7 383 313,00 €	0,00 €
2033	25 289 441,27 €	0,00 €	6 480 621,45 €	609 962,99 €	5 870 658,46 €	0,00 €
2034	19 418 782,81 €	0,00 €	5 011 893,08 €	459 156,92 €	4 552 736,16 €	0,00 €
2035	14 866 046,65 €	0,00 €	4 010 478,94 €	342 434,92 €	3 668 044,02 €	0,00 €
2036	11 198 002,63 €	0,00 €	2 790 631,09 €	256 403,93 €	2 534 227,16 €	0,00 €
2037	8 663 775,47 €	0,00 €	2 650 074,64 €	190 533,77 €	2 459 540,87 €	0,00 €
2038	6 204 234,60 €	0,00 €	2 359 461,85 €	127 988,22 €	2 231 473,63 €	0,00 €
2039	3 972 760,97 €	0,00 €	1 186 369,27 €	79 104,79 €	1 107 264,48 €	0,00 €
2040	2 865 496,49 €	0,00 €	1 054 698,80 €	54 434,71 €	1 000 264,09 €	0,00 €
2041	1 865 232,40 €	0,00 €	1 049 756,25 €	30 932,43 €	1 018 823,82 €	0,00 €
2042	846 408,58 €	0,00 €	525 592,71 €	11 308,10 €	514 284,61 €	0,00 €
2043	332 123,97 €	0,00 €	273 927,64 €	4 129,95 €	269 797,69 €	0,00 €
2044	62 326,28 €	0,00 €	62 615,63 €	289,35 €	62 326,28 €	0,00 €

Extinction de l'encours de dette de la Ville de Montpellier au 31/12/2018

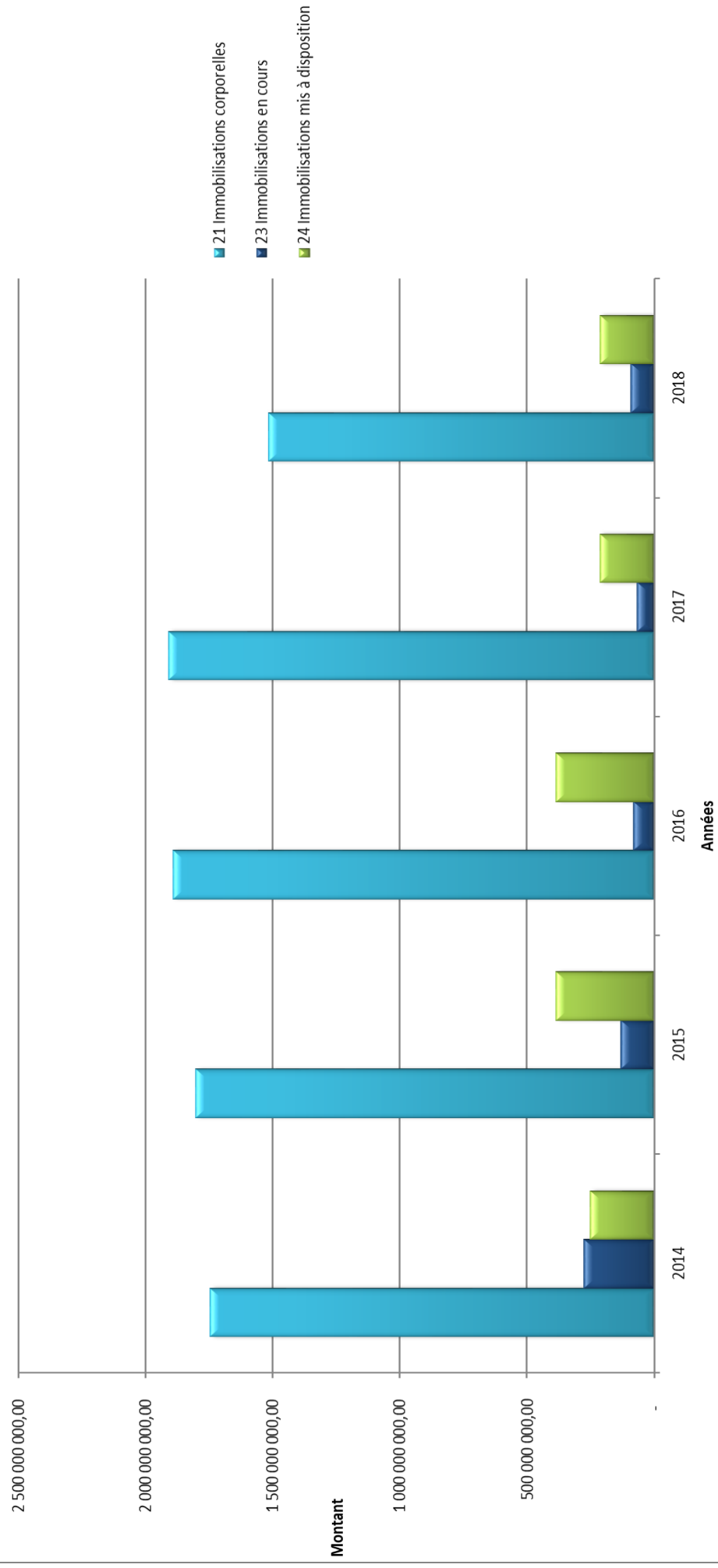
Extinction de l'encours



Annexe n°5 : Etat des principaux comptes de bilan

Compte nature	Libellé	Solde CG 2014	Solde CG 2015	Evolution en %	Solde CG 2016	Evolution en %	Solde CG 2017	Evolution en %	Solde CG 2018	Evolution en %	Commentaire
20	Immobilisations incorporelles	88 541 874,42 €	98 866 261,32 €	11,66%	115 644 148,89 €	16,97%	123 312 161,10 €	6,63%	135 540 614,20 €	9,92%	
21	Immobilisations corporelles	1 746 546 485,32 €	1 803 396 021,95 €	3,25%	1 893 083 349,67 €	4,97%	1 908 063 024,05 €	0,79%	1 517 813 917,03 €	-20,45%	Transfert des immobilisations en cours dans les comptes 21.
23	Immobilisations en cours	276 115 611,91 €	130 348 652,61 €	-52,79%	80 544 127,39 €	-38,21%	67 706 155,79 €	-15,94%	90 977 614,19 €	34,37%	Transfert des immobilisations en cours dans les comptes d'imputations définitifs.
24	Immobilisations mis à disposition	250 497 400,73 €	386 295 658,49 €	54,21%	386 295 658,49 €	0,00%	212 997 263,94 €	-44,86%	212 997 263,94 €	0,00%	

Evolution des comptes 21 ,23 et 24 en fonction des années



MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

